

**ANNEXES à l'arrêté n° AG-2025-DAVAR-0182 du 17 décembre 2025
pris en application de la loi du pays n° 2025-9 du 15 juillet 2025 relative au domaine public de
l'eau de la Nouvelle-Calédonie et à la protection de la ressource en eau et de la délibération
n° 522 du 20 novembre 2025 prise en application de la loi du pays relative au domaine public de
l'eau de la Nouvelle-Calédonie et à la protection de la ressource en eau et portant sur la mise en
oeuvre des procédures de consultation et d'enquête publique**

ANNEXE I : FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉLIMITATION DU DOMAINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DEMANDE DE DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC DE L'EAU

*Cadre d'application des procédures de
l'arrêté n° XXXXXXXX du XX XXXX XXXX*

LE DEMANDEUR

Personne physique :

Civilité :

Nom :

Prénom(s) :

Personne morale :

Nom de l'organisme ou raison sociale :

Nom du représentant légal :

Prénom(s) :

N° d'inscription (RIDET, RC, RCA, etc) :

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse physique :

Boite postale :

Code postal :

Commune :

Téléphone : Fixe : Portable :

E-mail :

LE FONCIER

Commune :

Lieu dit/Section :

N° Lot

N° NIC

Propriétaire

INFORMATION ET PIÈCES A JOINDRE

Levées topographiques réalisé par un géomètre expert selon le cahier des charges DAVAR joint au présent formulaire

Reportage photographique en format numérique réalisé selon le cahier des charges DAVAR joints au présent formulaire

Titre de propriété

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus

à

Le demandeur,

(signature)

Cahier des charges relatif à la délimitation du domaine public de l'eau

1. Les eaux superficielles

Pour les talweds dont la superficie drainée est inférieure à 1 km² dont l'appartenance au domaine public de l'eau doit être établi, le demandeur produit sur la base d'une étude hydrologique, une proposition de délimitation du domaine public fondée à minima sur 3 évaluation de débits, établies hors situation exceptionnelle et de préférence sur 3 périodes distinctes espacées de 30 jour minimum, en situation de moyennes et basses eaux en amont et aval du secteur géographique pour lequel la délimitation est sollicitée.

Le dossier soumis au service instructeur comprend notamment;

- Les coordonnées "X et Y" Lambert RGNC de chaque évaluation de débit
- La nature du repère de niveau d'eau mesuré de chaque point d'observation
- La date et le débit observé par rapport au repère,
- Les photographies de chaque section de mesure
- Une évaluation du contexte hydrologique correspondant aux dates des mesures, en se basant sur les données issues du réseau de suivi hydrologique de la DAVAR.

Pour une délimitation transversale du domaine public l'eau, le demandeur produit une étude topographique, fondée à minima sur 3 profils en travers du lit mineur, en amont, en aval et au centre du secteur géographique pour lequel la délimitation est sollicitée, ainsi que 2 profils en long du haut de talus, caractérisant la limite avant débordement en rive gauche et en rive droite et 1 un profil en long de ligne d'eau (surface de l'eau) suivant l'axe d'écoulement. Les relevés topographiques doivent être établis au 1/500eme, par un géomètre expert et rattaché au RGN. Le dossier soumis au service instructeur comprend notamment;

- 3 profils en travers; amont, centre, aval ;
- 3 profils en long; ligne d'eau, hauts de talus rive gauche et rive droite ;
- 1 vue en plan, figurant l'ensemble des profils et points topographiques relevé ;
- La nature du repère de nivellation utilisé ;
- La date du relevé et les références du géomètre ayant réalisé les mesures ;
- Les photographies de chaque profils de mesure ;

En l'absence de talus marquant la limite avant débordement, les limites de la crue biennale sont évaluées par une étude hydraulique et la caractérisation de la végétation rivulaire marquant l'emprise des crues fréquentes.

Cas des sources et des lacs

Pour la délimitation des sources, il est procédé de façon comparable aux cours d'eau en mesurant l'emprise de la zone saturée à l'origine du ou des cours d'eau.

Pour la délimitation des lacs, l'emprise des plus hautes eaux est établie sur la base de la cote de déversement des crues biennale sur le déversoir constituant l'exutoire du lac et de la caractérisation de la végétation rivulaire marquant l'emprise des crues fréquentes.

2. Les eaux souterraines

Le demandeur produit sur la base d'une étude hydrogéologique, une proposition de délimitation du domaine public fondée à minima sur 3 mesures piézométriques établies hors situation exceptionnelle et de préférence sur 3 périodes distinctes espacées de 30 jour minimum, en situation de moyennes et basses eaux, sur 3 piézomètres distincts représentatifs du secteur géographique pour lequel la délimitation est sollicitée.

Le service de contrôle doit pouvoir accéder à convenance aux sites de mesures piézométriques utilisés pour la délimitation.

Le dossier soumis au service instructeur comprend notamment :

- Les coordonnées “X et Y” Lambert RGNC de chaque point d'accès à la nappe (forage, puits, affleurement d'eau, source, ...) ;
- L'altitude “Z” en m NGNC de chaque point d'accès à la nappe ;
- La nature du repère de mesure de chaque point d'observation ;
- La date et le niveau piézométrique mesuré de la nappe par rapport au repère, au droit de chaque point d'accès à la nappe ;
- Les photographies de chaque point d'accès à la nappe ;
- Une évaluation du contexte hydrologique correspondant aux dates des mesures, en se basant sur les données issues du réseau de suivi hydrogéologique et hydrologique de la DAVAR.

Le service de contrôle doit pouvoir accéder à convenance au piézomètre utilisé pour la délimitation.

3. Format de rendu des résultats topographiques

Les levés seront remis sous forme de plans numériques pouvant être intégrés aux bases de données cadastre (format NEIGE) et des services compétents du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (polylinéaires 3D au format SHAPE ou DXF, respectant les structures des tables attributaires suivantes). Le cas échéant, le format Excel DAVAR pour le rendu des levés topographiques pourra être accepté en plus du rendu au format NEIGE.

3.1. Représentation des Points Topographiques (levé de terrain)

Nom du fichier : Points_Topo

Type d'objet : points 3D

- données attributaires pour chaque point :

<i>Nom de l'attribut</i>	<i>Type</i>	<i>Nb maxi caractères</i>	<i>Description</i>
<i>ID</i>	<i>NumAuto</i>		<i>Identifiant unique du point 3D</i>
<i>Terrain</i>	<i>Texte(String)</i>	50	<i>Description succincte de la nature du terrain (forêt sèche, galets, sable, herbes hautes, route, ...)</i>
<i>Date_Topo</i>	<i>Date</i>		<i>Date de réalisation du levé topographique</i>
<i>Nom_Geom</i>	<i>Texte (String)</i>	30	<i>Nom des géomètres qui ont réalisé le levé de la coupe topographique (nom de famille des agents).</i>
<i>Nom_Cab</i>	<i>Texte (String)</i>	30	<i>Nom du cabinet de géomètre qui a réalisé le levé de la coupe topographique.</i>
<i>Cours d'eau</i>	<i>Texte (String)</i>	50	<i>Nom du cours d'eau concerné</i>
<i>Commune</i>	<i>Texte (String)</i>	50	<i>Nom de la commune concernée</i>
<i>Date_Etude</i>	<i>Texte (String)</i>	15	<i>Date de rendu de l'étude</i>
<i>Nom_BE</i>	<i>Texte (String)</i>	30	<i>Nom du Bureau d'Études qui a réalisé l'étude</i>
<i>Nom_Etude</i>	<i>Texte (String)</i>	80	<i>Nom du rapport délimitant les zones inondables</i>

<i>POINT_X</i>	Numérique		Coordonnée X du point, en RGNC1991-1993 Lambert
<i>POINT_Y</i>	Numérique		Coordonnée Y du point, en RGNC1991-1993 Lambert
<i>POINT_Z</i>	Numérique		Coordonnée Z du point, en mNGNC

Les altitudes Z des points seront en m NGNC.

3.2. Représentation des Coupes Topographiques (levé de terrain)

Nom du fichier : Coupes_Topo

Type d'objet : polylignes 3D

- données attributaires pour chaque ligne :

<i>Nom de l'attribut</i>	<i>Type</i>	<i>Nb maxi caractères</i>	<i>Description</i>
<i>ID</i>	NumAuto		Identifiant unique de la Polyligne 3D
<i>Nom_Coupe</i>	Texte (String)	10	Nom ou Numéro attribué pour la coupe lors de la campagne topographique, coupe auquel le point appartient
<i>Niv_Eau</i>	Flottant (Réel)		Hauteur de la surface de l'eau en mètres NGNC au moment du levé topographique de la coupe.
<i>Date_Topo</i>	Date		Date de réalisation du levé topographique
<i>Nom_Geom</i>	Texte (String)	30	Nom des géomètres qui ont réalisé le levé de la coupe topographique (nom de famille des agents).
<i>Nom_Cab</i>	Texte (String)	30	Nom du cabinet de géomètre qui a réalisé le levé de la coupe topographique.
<i>Cours d'eau</i>	Texte (String)	50	Nom du cours d'eau concerné
<i>Commune</i>	Texte (String)	50	Nom de la commune concernée
<i>Date_Etude</i>	Texte (String)	15	Date de rendu de l'étude
<i>Nom_BE</i>	Texte (String)	30	Nom du Bureau d'Études qui a réalisé l'étude
<i>Nom_Etude</i>	Texte (String)	80	Nom du rapport délimitant les zones inondables

Les altitudes Z des polylignes seront en m NGNC.

Les coupes topographiques doivent être tracées de la Rive Gauche vers la Rive Droite. Pour les noms des coupes, s'ils incluent un numéro, celui-ci doit être croissant de l'aval vers l'amont. Les profils en long seront tracés de l'amont vers l'aval.

3.3. Rendus des photos des levés de terrain

Pour faciliter la visualisation et la compréhension par la suite des levés topographiques, au moins 3 photos devront être prises pour chaque coupe : une montrant la coupe (travers du cours d'eau), une montrant l'amont de du cours d'eau à l'endroit de la coupe et une montrant l'aval du cours d'eau à l'endroit de la coupe. Sur les profils en long, des photos prises géolocalisées devront être prises régulièrement.

ANNEXE II : BAREME D'INDEMNISATION DES SERVITUDES

Type de station de mesure	Indemnité forfaitaire annuelle en francs CFP
Pluviométrique	20 000
Hydrométrique	30 000
Hydro-Pluviométrique	35 000
Piézométrique	15 000
Téléphérique	50 000

ANNEXE III : CRITÈRES DE CLASSEMENT DES DEMANDES D'AUTORISATION

I. Prélèvements souterrains et superficiels

Critères de classement	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4
Prélèvement maximum journalier	$> 1 \text{ m}^3/\text{j}$ ou ouvrage pérenne ou usage domestique*	$> 10 \text{ m}^3/\text{j}$	$> 350 \text{ m}^3/\text{j}$	$> 1\ 000 \text{ m}^3/\text{j}$

*les prélèvements $< 1 \text{ m}^3/\text{j}$ relatif à un usage domestique ou utilisant une installation pérenne sont soumis à une instruction de classe 1

II. Travaux d'entretien, de curage et de reprofilage

Typologie des travaux	Critères de classement*	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4
Reprofilage, recentrage (sans extraction)	Volume (m^3)	≤ 1000	> 1000	$> 10\ 000$	$> 50\ 000$
	Linéaire (m)	≤ 100	> 100	> 100	$> 1\ 000$
Curage, enlèvements d'embâcles végétaux	Volume (m^3)	> 100	$> 1\ 000$	$> 100\ 000$	-
	Linéaire (m)	> 100	$> 1\ 000$	$> 10\ 000$	-
Curage, enlèvements d'embâcles alluvionnaires	Utilisation d'une pelle hydraulique dans le lit	non	oui	oui	-
	Volume (m^3)	≤ 100	> 100	$> 1\ 000$	$> 10\ 000$
Curage cours d'eau surengravé**	Linéaire (m)	≤ 100	> 100	$> 1\ 000$	$> 10\ 000$
	Volume (m^3)	$\leq 50\ 000$	$> 50\ 000$	$> 100\ 000$	$> 1\ 000\ 000$
Curage cours d'eau surengravé**	Linéaire (m)	$\leq 1\ 000$	$> 1\ 000$	$> 10\ 000$	$> 20\ 000$

*suivant le volume de déblais-remblais

**Les cours d'eau surengravés sont reconnus par le service de l'eau sur la base d'un rapport d'expertise.

III. Ouvrages de franchissement de cours d'eau

Critères de classement	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4
Type d'ouvrage	radier, passage à guet, conduite	autres ouvrages	-	-
Volume de l'ouvrage	$\leq 100 \text{ m}^3$	$> 100 \text{ m}^3$	$> 1 000 \text{ m}^3$	$> 100 000 \text{ m}^3$
Déblais et remblais (volume déplacé)	$\leq 1 000 \text{ m}^3$	$> 1 000 \text{ m}^3$	$> 10 000 \text{ m}^3$	$> 100 000 \text{ m}^3$
Impact hydraulique aux tiers	sans	sans	négligeable	avéré
Impact Continuité écologique (fonction de la hauteur/longueur de l'obstacle)	aucun	aucun	faible	fort

IV. Aménagements et modifications de berges

Critères de classement	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4
Longueur	$\leq 10 \text{ m}$	$> 10 \text{ m}$	$> 100 \text{ m}$	$> 1 000 \text{ m}$
Volume déblais/remblais	$\leq 100 \text{ m}^3$	$> 100 \text{ m}^3$	$> 1 000 \text{ m}^3$	$> 10 000 \text{ m}^3$
Restriction section, rehausse berges	sans	avec	-	-
Impact hydraulique aux tiers par rapport à la situation existante	aucun	aucun	négligeable	avéré

V. Barrages et seuils

Critères de classement	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4
Classe au sens de l'article R. 214-112 du code l'environnement national	non classé	non classé	C	A et B
Hauteur (m)	$\leq 1 \text{ m}$	$> 1 \text{ m}$	$> 5 \text{ m}$	$> 10 \text{ m}$
Habitation à moins de 400 m à l'aval de l'ouvrage	non	non	oui	oui
Impact continuité écologique	aucun	aucun	faible	fort

VI.- Rejets et exutoires

Critères de classement	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4
Diamètre de conduite	≤ 200 mm	> 200 mm	$> 1\ 000$ mm	-
Section fossés et canaux	$\leq 0,2$ m ²	$> 0,2$ m ²	> 1 m ²	-
Fluide/ rejet	Eaux pluviales	Eaux pluviales ou Eaux usées traitées	Eaux usées traitées	-
Débit rejeté par temps sec	0	≤ 10 m ³ /j	> 10 m ³ /j	> 100 m ³ /j

**en cas d'ouvrages multiples affectant la même ressource, un somme équivalente des diamètres, sections et débits est à considérer pour la classification*

VII.- Travaux dans les eaux souterraines

Critères de classement	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4
Type de travaux	Forage / Piézomètres / Sondages carottés ou à la pelle / Pieux	Fondations / Tranchée drainante	Carrière / Gravière / Fouilles diverses	-
Nombre d'ouvrages ou de fouille	≤ 10	> 10	> 100	> 1000
Volume total de matériaux excavés	-	$\leq 1\ 000$ m ³	$> 1\ 000$ m ³	$> 10\ 000$ m ³

ANNEXE IV : FORMULAIRES DE DEMANDE D'AUTORISATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE L'EAU

Cadre d'application des procédures de
l'arrêté n° XXXXXXX du XX XXXX XXXX

(AODPE)

LE DEMANDEUR

Personne physique :

Civilité : _____

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Personne morale :

Nom de l'organisme ou raison sociale : _____

Nom du représentant légal : _____

Prénom(s) : _____

N° d'inscription (RIDET, RC, RCA, etc) : _____

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse physique : _____

Boîte postale : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Téléphone : Fixe : _____ Portable : _____

E-mail : _____

LE PROJET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE L'EAU

- | | | |
|-----------------------------------|--|---|
| Rubrique relative
au projet* : | <input type="checkbox"/> Prélèvement d'eau (forage, pompage, prise d'eau, ...) | <input type="checkbox"/> Franchissement (pont, radier, passerelle, conduite...) |
| | <input type="checkbox"/> Prise d'eau (Barrage / Seuil / prise d'eau) | <input type="checkbox"/> Travaux d'entretien (embâcle, curage, reprofilage,...) |
| | <input type="checkbox"/> Travaux eaux souterraines (prospection, sondage, ...) | <input type="checkbox"/> Aménagement (épis, enrochement, mofication du lit,...) |
| | <input type="checkbox"/> Exutoire / Rejet | <input type="checkbox"/> Autres: _____ |

* cocher une ou plusieurs rubriques

Justification du projet :

Description du projet :

Localisation cadastrale :

Localisation

Localisation foncier desservi (si différent)

Commune : _____

Lieu dit/Section : _____

N° Lot : _____

N° d'Inventaire Cadastral (NIC) : _____

Nom/Prénom Propriétaire : _____

Qualité du demandeur à l'égard des parcelles reveraines du DPE concerné* :

Propriétaire Locataire Autre: _____

!\\ Toute occupation foncière par l'ouvrage ou ses dépendances doit être justifiée en droit d'usage et d'accès /\\

Coordonnées GPS de l'ouvrage ou des travaux (Lambert RGNC de préférence) :

Coordonnées du point amont : X: _____ Y: _____

Coordonnées du point aval (si différent) : X: _____ Y: _____

RUBRIQUE : PRELEVEMENT D'EAU

TYPE D'INSTALLATION DE PRELEVEMENT D'EAU

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Forage | <input type="checkbox"/> Motopompe | <input type="checkbox"/> Prise d'eau gravitaire |
| <input type="checkbox"/> Tranchée drainante | <input type="checkbox"/> Pompe électrique | <input type="checkbox"/> Autre |

Marque et puissance de la pompe :

Débit de pompage en m3/h :

Energie de pompage : Électrique Solaire ThermiqueCapacité de stockage de l'eau en m³ : Réservoir Retenue collinaire

DESCRIPTION DES USAGES

L'usage prévu est : Permanent Provisoire sur quelle durée (mois) :

USAGE DOMESTIQUE

- | | | |
|--------------------------------------|--|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Rural Privé | <input type="checkbox"/> Collectif Privé | <input type="checkbox"/> AEP Public |
|--------------------------------------|--|-------------------------------------|

Nombre d'habitation(s) desservie(s) : Nombre d'habitant(s) :

Besoin en eau par jour (m3/j)* : Traitement des eaux : Oui Non

USAGE DIVERS, INDUSTRIEL ou COMMERCIAL

- | | | | |
|---|--|--|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Industriel | <input type="checkbox"/> Minier | <input type="checkbox"/> Chantier | |
| <input type="checkbox"/> Agro-alimentaire | <input type="checkbox"/> Embouteillage | <input type="checkbox"/> Hydroélectrique | <input type="checkbox"/> Autres |

Type d'utilisation	Nombre de jour par semaine	Durant quelle période												Besoin en eau par jour (m3/j)*
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	

USAGE ABREUVEMENT ANIMAUX D'ELEVAGE

Type	Nombre de tête	Durant quelle période												Besoin en eau par jour (m3/j)*
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Bovins														
Porcins														
Ovins / Caprins														
Autres (Chevaux, ...)														

USAGE IRRIGATION DE CULTURES

Type	Surface (ha)	Durant quelle période												Besoin en eau par jour (m3/j)*
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Céréale/ Grandes cultures														
Marraigage / Vivrier														
Cultures hors sols														
Vergers / Cultures Perenns														

Pièces à joindre :

*Copie pièce d'identité, justification foncière, Photographie du site ou des installations, plan d'implantation**Si Forage : Prévoir Relève d'une coupe géologique et technique ; essai par palier (3 paliers non enchainés)**Si Usage domestiques : Formulaire "Usage domestique" + 1 analyse d'eau standard**Si aménagement cours d'eau : Formulaire "Ouvrage de prise d'eau" + Pièces jointes*

Je soussigné(e) le demandeur, certifie sur l'honneur les renseignements exacts et avoir pris connaissance des conditions réglementaires liées à ma demande. Fait à , le
Le demandeur

*: Indiquer le besoin maximum journalier

Le dossier de demande, constitué sur la base de ce formulaire, de ses pièces complémentaires et de vos pièces jointes, doit être envoyé dûment rempli, daté et signé, à l'attention du service de l'eau de DAVAR - BP M2 - 98849 NOUVELLE-CALEDONIE Cedex ou par mail à davar.sde-prelevements@gouv.nc

Le Service de l'eau de la DAVAR, responsable de l'instruction des demandes, collecte des données à caractère personnel pour la gestion des prélèvements et plus généralement pour permettre une gestion intégrée de la ressource en eau. Les données collectées indispensables à l'instruction et à la gestion de l'eau sont utilisées par les services concernés de la Nouvelle-Calédonie et, le cas échéant, les sous-traitants et délégués.

En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal auprès du service de l'eau de la DAVAR - BPM2 - 98849 NOUVELLE-CALEDONIE Cedex ou par courrier électronique à davar.sde@gouv.nc, et en accompagnant votre demande d'une copie d'un titre en vigueur attestant de votre identité.

RUBRIQUE : OUVRAGE DE PRISE D'EAU

TYPE DE TRAVAUX

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Prise d'eau gravitaire
<input type="checkbox"/> Barrage | <input type="checkbox"/> Seuil bétonné ou enroché
<input type="checkbox"/> Autres | <input type="checkbox"/> Tranchée drainante |
|---|--|---|

DESCRIPTION DES TRAVAUX*

Entreprise travaux :	Maitre d'oeuvre :		
Planning prévisionnel :	Date de début	Date de fin :	Durée :

Description de l'aménagement prévu (plateforme, bâtis,...):
Liste des matériaux utilisés (béton, bois, tôle,...) :
Liste des outils et moyens mécaniques (outils électriques, thermiques, pelle mécanique,...) :
DESCRIPTION DES MESURES ENVIRONNEMENTALES EN PHASE TRAVAUX ET EN PHASE EXPLOITATION :

Gestion du débit réservé : Oui Oui

Débit réservé estimé : l/s

Pièces à joindre :

* Lors de la procédure d'instruction des pièces ou des études complémentaires peuvent être nécessaires

- Photographies des aménagements avant et/ou après travaux
- Plan d'implantation des ouvrages et de leurs dépendances (canalisation d'adduction, réservoir, etc.)
- Schéma, plan et coupes transversales (ou en long) de l'ouvrage (sous forme de plans cotés)

Je soussigné(e) le demandeur, certifie sur l'honneur les renseignements exacts et avoir pris connaissance des conditions réglementaires liées à ma demande. Fait à _____, le _____

Le dossier de demande, constitué sur la base de ce formulaire, de ses pièces complémentaires et de vos pièces jointes, doit être envoyé dûment rempli, daté et signé, à l'attention du service de l'eau de DAVAR - BP M2 - 98849 NOUMEA Cedex ou par mail à davar.sde-prelevements@gouv.nc

Le Service de l'eau de la DAVAR, responsable de l'instruction des demandes, collecte des données à caractère personnel pour la gestion des prélèvements et plus généralement pour permettre une gestion intégrée de la ressource en eau. Les données collectées indispensables à l'instruction et à la gestion de l'eau sont utilisées par les services concernés de la Nouvelle-Calédonie et, le cas échéant, les sous-traitants et délégataires.

En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal auprès du service de l'eau de la DAVAR - BPM2 - 98849 NOUMEA Cedex ou par courrier électronique à davar.sde@gouv.nc, et en accompagnant votre demande d'une copie d'un titre en vigueur attestant de votre identité.

RUBRIQUE : TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU
TYPE DE TRAVAUX

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Faucardage, retrait d'objet encombrant ou polluant | <input type="checkbox"/> Elagage / bûcheronnage | <input type="checkbox"/> Remodelage lit (sans extraction) |
| <input type="checkbox"/> Curage, enlèvement d'embâcles minéraux | <input type="checkbox"/> Curage, enlèvement d'embâcles végétaux | |

	Quantité	Linéaire (m)	Epaisseur moyenne (m) à curer	Volume estimé (m ³)
Faucardage, retrait d'objets encombrant ou polluants				
Elagage/ bûcheronnage				
Curage enlèvement d'embâcles minéraux				
Curage enlèvement d'embâcles végétaux				
Remodelage lit (sans extraction)				

Enjeux justifiant les travaux* : Quantité Surface Nature

Infrastructures :

Habitations concernées :

Cultures :

Hydraulique, Inondations :

Salubrité publique :

Autres (préciser) :

Contraintes existantes :			Commentaires		
Accès au Chantier *:	Oui	Non			
Chantier mécanisable *:	Oui	Non			
Existence d'ouvrage de franchissement à moins de 300 m *:	Oui	Non	En amont	En aval	
L'ouvrage a-t-il fait l'objet d'une demande d'Occupation du Domaine Public:	Oui	Non	N° Ref. Arr GNC:		
Autres contraintes à préciser :					

* rayer les mentions inutiles

Pièces à fournir :

Lors de la procédure d'instruction des pièces ou des études complémentaires peuvent être nécessaires.

- Joindre un plan ou un schéma de localisation présentant le positionnement des différents types d'interventions sollicités et si possible le positionnement des enjeux à préserver, les voies d'accès ainsi que les zones de stockages.
- Joindre quelques photos illustrant la problématique et les enjeux.
- Si les voies d'accès concernent d'autres propriétaires, joindre une autorisation de passage signée.
- Contact des propriétaires riverains pour leur information des éventuels travaux.

Je soussigné(e) le demandeur, certifie sur l'honneur les renseignements exacts et avoir pris connaissance des conditions réglementaires liées à ma

Fait à
Le demandeur

, le

Le dossier de demande, constitué sur la base de ce formulaire, de ses pièces complémentaires et de vos pièces jointes, doit être envoyé dûment rempli, daté et signé, à l'attention du service de l'eau de DAVAR - BP M2 - 98849 NOUMEA Cedex ou par mail à davar.sde@gouv.nc
 Le Service de l'eau de la DAVAR, responsable de l'instruction des demandes, collecte des données à caractère personnel pour la gestion des prélevements et plus généralement pour permettre une gestion intégrée de la ressource en eau. Les données collectées indispensables à l'instruction et à la gestion de l'eau sont utilisées par les services concernés de la Nouvelle-Calédonie et, le cas échéant, les sous-traitants et déléguataires.
 En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal auprès du service de l'eau de la DAVAR - BPM2 - 98849 NOUMEA Cedex ou par courrier électronique à davar.sde@gouv.nc, et en accompagnant votre demande d'une copie d'un titre en vigueur attestant de votre identité.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - « Immeuble le Lys Rouge », angle des rues Galliéni et Anatole France
 BP M2 - 98 849 Nouméa Cedex - Tél. (687) 24 65 65 - Fax. (687) 24 66 20 - www.gouv.nc

RUBRIQUE : AMENAGEMENT DU COURS D'EAU
TYPE* DE TRAVAUX

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Stabilisation des berges (retalutage, plantation...) | <input type="checkbox"/> Recalibrage | <input type="checkbox"/> Coupe de méandre / canal de décharge |
| <input type="checkbox"/> Enrochement / gabions / soutènement | <input type="checkbox"/> Epis / Seuil | <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) |

Pièces à fournir :
Lors de la procédure d'instruction des pièces ou des études complémentaires peuvent être nécessaires.

- Joindre un plan ou un schéma de localisation présentant le positionnement des différents types d'interventions sollicités et si possible le positionnement des enjeux à préserver, les voies d'accès ainsi que les zones de stockages.

- Joindre quelques photos illustrant la problématique et les enjeux.

- Si les voies d'accès concernent d'autres propriétaires, joindre une autorisation de passage signée.

- Contact des propriétaires riverains pour leur information des éventuels travaux.

	Quantité	Linéaire (m)	Volume estimé en	Type / Observations
Stabilisation des berges (retalutage, plantation...)				
Enrochement / Gabions / Soutènement				
Recalibrage				
Epis/Seuil				
Coupe de méandre, canal de décharge				
Autres (à préciser)				

Enjeux justifiant les travaux* : Quantité Surface Nature

Infrastructures :

Habitations concernées :

Cultures :

Hydraulique, Inondations :

Salubrité publique :

Autres (préciser):

Contraintes existantes :		Commentaires			
Accès au Chantier *:	Oui	Non			
Chantier mécanisable *:	Oui	Non			
Existence d'ouvrage de franchissement à moins de 300 m *:	Oui	Non	En amont	En aval	
L'ouvrage a-t-il fait l'objet d'une demande d'Occupation du Domaine Public Fluvial:	Oui	Non	N° Ref. Arr GNC:		
Autres contraintes à préciser :					

* rayer les mentions inutiles

Estimatif des travaux :

Volume des déblais / remblais : m³

(valeurs approximatives données à titre indicatif)

Engins / outils utilisés pour les travaux :

Matériaux utilisés pour les travaux :

Nature des matériaux à évacuer :

Zone de dépôt des matériaux évacués :

NB : Les opérations d'aménagement devront faire l'objet au préalable d'une autorisation d'occupation du domaine public fluvial délivrée par la Nouvelle-Calédonie.

Je soussigné(e) le demandeur, certifie sur l'honneur les renseignements exacts et avoir pris connaissance des conditions réglementaires liées à ma

Fait à

, le

Le demandeur

Le dossier de demande, constitué sur la base de ce formulaire, de ses pièces complémentaires et de vos pièces jointes, doit être envoyé dûment rempli, daté et signé, à l'attention du service de l'eau de DAVAR - BP M2 - 98849 NOUMEA Cedex ou par mail à davar.sde@gouv.nc

Le Service de l'eau de la DAVAR, responsable de l'instruction des demandes, collecte des données à caractère personnel pour la gestion des prélèvements et plus généralement pour permettre une gestion intégrée de la ressource en eau. Les données collectées indispensables à l'instruction et à la gestion de l'eau sont utilisées par les services concernés de la Nouvelle-Calédonie et, le cas échéant, les sous-traitants et déléguataires.

En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal auprès du service de l'eau de la DAVAR - BPM2 - 98849 NOUMEA Cedex ou par courrier électronique à davar.sde@gouv.nc, et en accompagnant votre demande d'une copie d'un titre en vigueur attestant de votre identité.

RUBRIQUE : FRANCHISSEMENT

TYPE D'OUVRAGE

- | | | |
|---|--|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Pont cadre ouverture simple | <input type="checkbox"/> Pont cadre ouverture multiple | <input type="checkbox"/> Pont-dalle |
| <input type="checkbox"/> Pont à Poutre | <input type="checkbox"/> Passerelle | |
| <input type="checkbox"/> Radier | <input type="checkbox"/> passage à gué | |
| <input type="checkbox"/> Conduite sous le cours d'eau | <input type="checkbox"/> Conduite en encorbellement | |

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

JUSTIFICATION DU TYPE D'OUVRAGE

NATURE DU CHANTIER

Accès : - public - privé

Type de véhicules susceptibles d'emprunter l'ouvrage :

Nombre de véhicules légers :

Poids lourds (tonnage maximum) :

Autres (préciser) :

Matériaux utilisés pour la construction de l'ouvrage :

Caractéristiques hydrauliques de l'ouvrage projeté :

Zone de dépôt des matériaux :

Période prévue pour réaliser les travaux :

Pièces à joindre sous toutes réserves :

* Lors de la procédure d'instruction des pièces ou des études complémentaires peuvent être nécessaires.

- Photographies du site d'implantation de l'ouvrage

- Plan de situation au 1/10 000ème

- Schéma, plan et coupes transversales (ou en long) de l'ouvrage (sous forme de plans cotés)

Je soussigné(e) le demandeur, certifie sur l'honneur les renseignements exacts Fait à , le
 et avoir pris connaissance des conditions réglementaires liées à ma demande. Le demandeur

Le dossier de demande, constitué sur la base de ce formulaire, de ses pièces complémentaires et de vos pièces jointes, doit être envoyé dûment rempli, daté et signé, à l'attention du service de l'eau de DAVAR - BP M2 - 98849 NOUMEA Cedex ou par mail à davar.sde@gouv.nc

Le Service de l'eau de la DAVAR, responsable de l'instruction des demandes, collecte des données à caractère personnel pour la gestion des prélevements et plus généralement pour permettre une gestion intégrée de la ressource en eau. Les données collectées indispensables à l'instruction et à la gestion de l'eau sont utilisées par les services concernés de la Nouvelle-Calédonie et, le cas échéant, les sous-traitants et déléguataires.

En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal auprès du service de l'eau de la DAVAR - BPM2 - 98849 NOUMEA Cedex ou par courrier électronique à davar.sde@gouv.nc, et en accompagnant votre demande d'une copie d'un titre en vigueur attestant de votre identité.

RUBRIQUE : EXUTOIRE / REJET

TYPE DE REJET	TYPE D'INSTALLATION	
<input type="checkbox"/> Eaux pluviales	<input type="checkbox"/> Fossé classique	<input type="checkbox"/> Canaux béton
<input type="checkbox"/> Eaux usées traitées	<input type="checkbox"/> Tuyaux ou Buse nues	<input type="checkbox"/> Tête de buse béton
<input type="checkbox"/> Réseau unitaire (eaux pluviales et eaux usées)		

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE* :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DESCRIPTION DU MILIEU RECEVEUR :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nature des effluents :

(dominance domestique, industrielle, agricole, mixte)

Traitement des effluents :

détails de la / des station(s) d'épuration(s) en amont)

Superficie drainée :

(S.Totale du Bassin Versant et S.Active équivalente)

Débit max (Base décennale) :

Débit mini (Base Equivalent Habitant) :

Rejet par tps Sec (flux journalier) :

Diam , Section du rejet :

(ou section équivalente)

Matériaux utilisés pour la réalisation et la protection de l'ouvrage :

.....

.....

.....

*Fournir une vue en plan et une vue en coupe, indiquant les réseaux, les ouvrages et les fils d'eau de l'exutoire et du cours d'eau au droit du rejet.

**Préciser la sensibilité du milieu récepteur en identifiant les usages en amont et en aval, les risques directs et indirects de dégradation de la qualité des eaux

Fournir les notes de calculs nécessaires à la justification du projet (Débit max./min et section Equ.)

Le dossier de demande, constitué sur la base de ce formulaire, de ses pièces complémentaires et de vos pièces jointes, doit être envoyé dûment rempli, daté et signé, à l'attention du service de l'eau de DAVAR - BP M2 - 98849 NOUMEA Cedex ou par mail à davar.sde@gouv.nc

Le Service de l'eau de la DAVAR, responsable de l'instruction des demandes, collecte des données à caractère personnel pour la gestion des prélèvements et plus généralement pour permettre une gestion intégrée de la ressource en eau. Les données collectées indispensables à l'instruction et à la gestion de l'eau sont utilisées par les services concernés de la Nouvelle-Calédonie et, le cas échéant, les sous-traitants et délagataires.

En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal auprès du service de l'eau de la DAVAR - BPM2 - 98849 NOUMEA Cedex ou par courrier électronique à davar.sde@gouv.nc, et en accompagnant votre demande d'une copie d'un titre en vigueur attestant de votre identité.

RUBRIQUE : TRAVAUX EAUX SOUTERRAINES

TYPE DE TRAVAUX*

- Forage de prospection d'eau ou Piézomètre
- Sondage Geotechnique
- Sondage Carotté (reconnaissance)
- Sondage à la pelle

- Création de fouille, carrière
- Création de fondations, de pieux ou de bâti
- Autre :

CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE (Prévisionnel)

Formation géologique prospectée (Aquifère) :

Nombre d'ouvrages ou fouilles :

Profondeur max des ouvrages ou des travaux :

 Volume de matériaux excavés (en m³) :

Cote altimétrique du terrain naturel : Profondeur supposée zone saturée en eau :

DETAILS CHANTIER*

Entreprise travaux :

Maîtrise d'oeuvre :

Planning prévisionnel :

Date de début :

Date de fin :

Nb Mois :

DESCRIPTION DES TRAVAUX* (matériel utilisé, diamètre de foration, ...etc)

.....

.....

.....

.....

.....

DESCRIPTION FIN DE CHANTIER (équipement de tête, sécurisation des trous non équipé, devenir des fouilles, ...)

.....

.....

.....

DESCRIPTION DES EVENTUELS TRAVAUX ANNEXES* (Accès chantier, création de piste, d'ouvrage, de terrassement,)

.....

.....

.....

DESCRIPTION DES MESURES DE PROTECTION DU DOMAINE (phase travaux, exploitation, fermeture) :

.....

.....

.....

Pièces à fournir :

- Coordonnées et plan de localisation des travaux

Je soussigné(e) le demandeur, certifie sur l'honneur les renseignements exacts et
 avoir pris connaissance des conditions réglementaires liées à ma demande.

Fait à _____, le _____
 Le demandeur

RUBRIQUE - SEUILS ET BARRAGES

Tableau de classement des seuils et barrages :

CLASSE de l'ouvrage	CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES
A	$H \geq 20$ et $H^2 \times V^{0,5} \geq 1\ 500$
B	Ouvrage non classé en A et pour lequel $H \geq 10$ et $H^2 \times V^{0,5} \geq 200$
C	<p>a) Ouvrage non classé en A ou B et pour lequel $H \geq 5$ et $H^2 \times V^{0,5} \geq 20$</p> <p>b) Ouvrage pour lequel les conditions prévues au a ne sont pas satisfaites mais qui répond aux conditions cumulatives ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) $H > 2$; ii) $V > 0,05$; iii) Il existe une ou plusieurs habitations à l'aval du barrage, jusqu'à une distance par rapport à celui-ci de 400 mètres.

H : la hauteur de l'ouvrage exprimée en mètres et définie comme la plus grande différence de cote entre le sommet de la crête de l'ouvrage et le terrain naturel au niveau du pied de l'ouvrage ;

V : le volume retenu exprimé en millions de mètres cubes et défini comme le volume retenu par le barrage à la cote de retenue normale. Dans le cas des remblais latéraux à un bief, le volume considéré est celui du bief situé entre deux écluses ou deux ouvrages vannés.

Nomenclature des pièces du dossier en fonction de classement des seuils et barrages :

NOMENCLATURE DES PIECES DU DOSSIER :		Classe A	Classe B	Classe C	Non classé
X : Pièce nécessaire à l'instruction : NS: Note sommaire suivant les enjeux spécifiques à chaque projet					
PARTIE 1 : VOLET ADMINISTRATIF		X	X	X	X
1. dénomination du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre ;	X	X	X	X	
2. type de marché de construction prévu et composition du	X	X	X	X	
3. forme de gestion prévue (régie, délégation de gestion..) ;	X	X	X	X	
4. emplacement géographique de l'ouvrage	X	X	X	X	
5. document permettant de préciser, s'il y a lieu, la situation de	X	X	X	X	
6. qualité du demandeur à l'égard du terrain sur lequel il souhaite	X	X	X	X	
7. plan foncier indiquant les noms des propriétaires concernés ;	X	X	X	X	
8. tout document permettant de justifier que le demandeur aura,	X	X	X	X	
9. vocation principale et vocations secondaires du barrage.	X	X	X	X	
10. plan de localisation du barrage, de la retenue et de la rivière	X	X	X	X	
PARTIE 2 : VOLET TECHNIQUE		X	X	X	X
I. FICHE SYNOPTIQUE DU DOSSIER DE PROJET (contenu type de la fiche)		X	X	X	X
1. Données générales	X	X	X	X	
2. Caractéristiques principales de l'ouvrage	X	X	X	X	
3. Caractéristiques climatiques et hydrologiques	X	X	X	X	
II. DOSSIER PRINCIPAL DU PROJET D'UN OUVRAGE NEUF A CONSTRUIRE		X	X	X	X
A. Documents généraux	X	X	X	X	
A.1. Fiche synoptique décrite au I	X	X	X	X	
A.2. Note générale sur l'aménagement et justification succincte du projet envisagé	X	X	X	NS	
A.3. Topographie de la cuvette et du site du barrage et courbes de la capacité et de la surface de la retenue en fonction de la cote du plan d'eau.	X	X	X	NS	
A.4. Etudes géologiques et géotechniques.	X	X	X	NS	
A.5. Etude hydrologique.	X	X	X	NS	
A.6. Note d'incidence du barrage sur la sécurité publique	X	X	X	NS	
B. Documents particuliers	X	X	X	NS	
B.1. Mémoire descriptif et justificatif des ouvrages	X	X	X	NS	
B.2. Documents graphiques	X	X	X	NS	
B.3. Caractéristiques mécaniques de la fondation en faisant le lien, si nécessaire, avec l'étude de la fracturation du massif à toutes les échelles.	X	X	X	NS	
B.4. Matériaux constitutifs du barrage (ciments, liants hydrocarbonés, agrégats, terres, enrochements, etc.).	X	X	X	NS	
B.5. Notes de calcul de l'ouvrage principal et des ouvrages annexes.	X	X	NS		
B.6. Etudes sur modèles physiques et numériques.	X	X	NS		
C. Documents liés à la conduite des travaux	X	X	NS	NS	
C.1. Mode de consultation des entreprises pour l'exécution des différents lots concernant le barrage et ses ouvrages annexes	X	X	NS		
C.2. Organisme en charge de la maîtrise d'œuvre et du suivi des travaux et ses sous-traitants	X	X	NS	NS	
C.3. Programme, phase et calendrier d'exécution des travaux	X	X	NS	NS	
D. Moyens de surveillance et d'entretien de l'ouvrage et du milieu	X	X	NS	NS	
D.1. Note sur les mesures d'entretien, de contrôle et de gestion du remplissage de la retenue :	X	X	NS	NS	
D.2. Note sur les dispositifs de sécurité de l'ouvrage	X	X	NS	NS	

III. DOSSIER PRINCIPAL DU PROJET DE MODIFICATION IMPORTANTE		X	X	X	X
A. Documents généraux		X	X	X	X
A.1. Fiche synoptique décrite au I		X	X	X	X
A.2. Note générale sur l'aménagement actuel avec plan de situation et justification succincte des travaux envisagés.		X	X	X	X
A.3. Topographie de la cuvette et du site du barrage. Courbes de la capacité et de la surface de la retenue en fonction de la cote du plan d'eau.		X	X	X	NS
A.4. Etudes géologiques et géotechniques		X	X	X	NS
A.5. Etude hydrologique de synthèse		X	X	X	NS
A.6. Note sur les incidences du barrage sur la sécurité publique		X	X	X	NS
B. Documents particuliers concernant les ouvrages existants		X	X	X	NS
B.1. Mémoire descriptif, explicatif et justificatif.		X	X	X	NS
B.2. Plans des ouvrages.		X	X	X	NS
C. Documents particuliers concernant les travaux envisagés		X	X	X	NS
C.1. Mémoire descriptif, explicatif et justificatif.		X	X	X	NS
C.2. Plans des ouvrages.		X	X	X	NS
C.3. Caractéristiques mécaniques de la fondation		X	X	X	NS
C.4. Matériaux constitutifs des ouvrages.		X	X	X	NS
C.5. Notes de calculs des ouvrages envisagés.		X	X	NS	
C.6. Etudes sur modèles physiques et numériques.		X	X	NS	
C.7. Détails de conception et particularité d'exécution.		X	X	NS	NS
C.8. Mesures de sécurité.		X	X	NS	NS
C.9. Conduite des travaux.		X	X	NS	NS
C.10. Liste des études antérieures se rapportant à l'ouvrage		X	X	X	X
D. Moyens de surveillance et d'entretien existantes et à venir pour		X	X	X	NS
D.1. Bilan des programmes et des moyens de surveillance et d'entretien du milieu		X	X	NS	NS
D.2. Note sur les mesures d'entretien, de contrôle et de gestion des remplissages et des vidanges de la retenue		X	X	NS	NS
D.3. Note sur les dispositifs de sécurité de l'ouvrage		X	X	NS	NS
IV. DOSSIERS ANNEXES		X	X	X	NS
1 Etude géologique :		X	X	X	NS
2 Etude hydrologique de dimensionnement :		X	X	X	NS
3 Plans complémentaires de l'ouvrage principal et des ouvrages		X	X	X	NS
4 Caractéristiques mécaniques de la fondation :		X	X	X	
5 Matériaux constitutifs du barrage :		X	X	X	
6 Détail des calculs :		X	X	X	
7 Etudes sur modèles physiques et numériques :		X	X	NS	
8 Moyens de contrôle prévus pendant la construction.		X	X	NS	
9 Plan d'action d'urgence		X	X	NS	
PARTIE 3 : NOTICE OU ETUDE D'IMPACT		Etude	Etude	Notice ou Etude selon enjeux	Notice
A. Résumé non technique		X	X	X	NS
B. Justification du projet		X	X	X	NS
C. Description du projet		X	X	X	NS
D. Analyse de l'état initial		X	X	X	NS
E. Analyse des impacts		X	X	X	NS
F. Démarche « ERC »		X	X	X	NS
G. Règlement d'eau		X	X	X	X
H. Plan de suivi des impacts		X	X	X	NS
PARTIE 4 : ETUDE DE DANGER POUR LES CLASSES A ET B		X	X		
A. Résumé NON technique		X	X		
B. Renseignements administratifs		X	X		
C. Objet de l'étude		X	X		
D. Analyse fonctionnelle de l'ouvrage et de son environnement		X	X		
E. Politique de prévention des accidents majeurs et système de gestion		X	X		
F. Caractérisation des aléas naturels		X	X		
G. Etude accidentologique et retour d'expérience		X	X		
H. Identification et caractérisation des risques en termes de probabilité		X	X		
I. Etude de réduction des risques		X	X		
J. Cartographie		X	X		

Le contenu détaillé des différents éléments du dossier ci-dessus doit être adapté aux enjeux et à la complexité de l'ouvrage.

ANNEXE V : CONTENU DE LA NOTICE D'IMPACT

Pour les demandes d'autorisation de classe 3, la NOTICE D'IMPACT présente de manière plus complète le projet et apporte des précisions sur le contexte environnemental, le cours d'eau ou la ressource en eau concernée, ainsi que sur les impacts potentiels lors des phases de travaux et d'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation.

La NOTICE D'IMPACT est par principe, réalisée en l'état des connaissances disponibles ou faciles à acquérir. Elle comprend notamment quatre parties détaillées ci-après.

Des points spécifiques à chaque type d'installation sont signalés et détaillés.

PARTIE 1 : JUSTIFICATION DU PROJET

La justification du projet établit le cadre dans lequel est réalisé le projet (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre exploitation).

La note établit également le contexte foncier du projet et de toutes ses dépendances.

Spécifique : Cette partie établit les besoins et les choix qui ont conduit au dimensionnement du projet. Les plans côtés et les schémas de principe peuvent être commentés et annexés dans cette partie.

PARTIE 2 : DÉTAIL DES TRAVAUX, DE L'ENTRETIEN ET DE L'EXPLOITATION DE L'OUVRAGE

Cette partie détaille le calendrier prévisionnel des travaux et de la mise en service de l'ouvrage.

La partie travaux détaille le processus de mise en œuvre, les moyens matériels et la qualité des intervenants. Cette partie indique les moyens mis en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur l'environnement et la ressource en eau.

Spécifique : La partie exploitation et entretien détaille les caractéristiques techniques de l'ouvrage (matériaux, fonctionnement, ...), les contraintes perçues et les dispositions prévues pour l'entretien et l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation.

PARTIE 3 : EVALUATION DE L'ÉTAT INITIAL ET DES IMPACTS

La note établit un état initial et évalue les impacts directs et indirects, temporaires ou permanents du projet sur chacun des éléments concourant à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Les impacts sont évalués en phase travaux et en phase exploitation. Les impacts indirects des travaux, d'une installation, d'un ouvrage ou d'un prélèvement d'eau sont également évalués.

Cette partie technique est spécifique à chaque type d'installation et détaillée ci-après.

PARTIE 4 : DÉMARCHE ERC; EVITER, RÉDUIRE, COMPENSER

Cette dernière partie présente pour chaque impact les mesures d'évitement, de réduction ou éventuellement de compensations prévues par le projet.

PARTIE 5 : ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES AUX DIFFÉRENTS TYPES D'INSTALLATIONS

A. En matière de demande de prélèvement d'eau

En matière de prélèvement d'eau, l'objectif principal est de démontrer que la ressource en eau est compatible avec la demande de prélèvement sur le plan quantitatif et qualitatif. De fait, la NOTICE D'IMPACT détaille à minima :

Dans la partie 1, un état des lieux de l'ensemble des ressources en eau auquel le demandeur a accès et la justification des besoins actuels et futurs. Le cas échéant, la démonstration de l'adéquation entre l'usage prévu de la ressource et la qualité de l'eau brute.

Dans la partie 2, le détail du matériel de pompage, les caractéristiques techniques et le fonctionnement du système. Cette partie détaille le point de prélèvement, l'usage de l'eau et les rejets éventuels.

Dans la partie 3, l'impact des prélèvements est apprécié en regard de l'état initial et de l'état après prélèvement. L'évaluation de l'état initial repose sur le contexte hydrologique et/ou hydrogéologique du prélèvement. Le niveau et le débit de la ressource en eau sont déterminés sur la base du débit caractéristique d'étiage médian du cours d'eau ou, à défaut, d'une estimation réalisée par un bureau d'étude compétent en hydrologie. Toutes mesures et observations réalisées sur le terrain peuvent être valorisées pour justifier le bilan besoin-ressource du projet. Le cas échéant, l'impact potentiel du prélèvement sur la qualité de l'eau de la ressource prélevée peut être détaillé.

B. En matière d'ouvrages de franchissement et d'aménagement de cours d'eau

La NOTICE D'IMPACT comprend au minimum :

- un profil, rattaché à un repère immuable, la définition d'une pente hydraulique représentative ;
- l'application simple de Manning-Strickler ;
- l'évaluation de la section d'écoulement avant et après travaux,
- la modification de la section, de la pente, des coefficients de Strickler, les conséquences au niveau des lignes d'eau et des vitesses, des enjeux.
- La vérification de la tenue des matériaux ou végétaux mis en place aux contraintes d'écoulement.

C. En matière de Barrages et seuils

Sont soumis à NOTICE D'IMPACT les ouvrages de classe C. Le contenu des dossiers techniques est cadre par le tableau de classement des seuils et barrages présenté ci-dessus.

D. En matière de travaux d'entretien, de curage et de reprofilage

La NOTICE D'IMPACT comprend au minimum :

- Identifiant les enjeux de la zone : habitations, biens publics, privés etc., en se rapprochant des services compétents et en se rendant sur le terrain ;
- Relevé topographique avant et après travaux (Cf CDC TOPO-DAVAR) présentant notamment les impacts sur les profils en long et en travers ;
- Evaluation des volumes de travaux en déblais/remblais;
- Les conditions d'accès et l'identification des zones de stockages temporaires et permanents des déblais;
- Les mesures prises pour limiter les pollutions en phase travaux.

E. En matière de rejets et exutoires

La NOTICE D'IMPACT comprend au minimum :

- Une note de présentation du projet, caractérisant :
 - la nature des effluents (domestiques, industriels, agricoles, mixtes...),
 - les concentrations et flux moyens et maximales, instantanés et journaliers
 - les caractéristiques du milieu récepteur,
 - les enjeux et risques pour la santé et l'environnement,
 - les mesures de réduction, de protection et de suivi envisagées.
- Un plan d'analyse des enjeux et risques, identifiant et localisant :
 - les usages et installations en amont du point de rejet :
 - les bassins de population (zones d'habitats, industrielles, agricoles...),
 - les activités susceptibles d'impacter la qualité des eaux : Installation Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), stations d'épurations...
 - les usages et enjeux en aval du point de rejet : prélèvements d'eau, baignades, activités nautiques, pêche, élevage, aquaculture...
- Un plan détaillé et coté indiquant les réseaux, l'exutoire et les aménagements (cas échéant), notamment :
 - les diamètres ou sections équivalentes,
 - les pentes, les fils d'eau des réseaux et de l'exutoire (NGNC),
 - le cas échéant les détails des bassins, des têtes de buses, des enrochements, du remodelage des berges...
- Un plan en coupe, coté, au droit du cours d'eau, indiquant :
 - l'altimétrie du cours d'eau au droit du rejet (NGNC),
 - les détails des aménagements (bassins, têtes de buses, enrochements, remodelage des berges...).
- Les notes de calcul de dimensionnement de l'ouvrage, précisant :
 - la surface du bassin versant drainé, la surface active équivalente et le débit projeté par temps de pluie (base décennale),
 - la population en Équivalent-Habitant (EH) du bassin versant en amont du point de rejet et les débits de pointe par temps sec projetés, horaire et journaliers.

ANNEXE VI : CONTENU DE L'ÉTUDE D'IMPACT

À la différence de la NOTICE D'IMPACT qui tend à évaluer les impacts sur la base d'un état des lieux connu et disponible¹, l'ÉTUDE D'IMPACT déploie des moyens complémentaires pour établir un état initial complet, et une évaluation des impacts potentiels du projet fondés sur un diagnostic in situ.

L'ÉTUDE D'IMPACT reprend l'organisation en quatre parties de la NOTICE D'IMPACT mais intègre des investigations spécifiques. Les éléments suivants n'ont pas vocation à être exhaustifs et les investigations doivent être adaptées à la nature et aux enjeux de chaque projet.

Dans le cadre de l'ÉTUDE D'IMPACT, la démarche ERC devient une obligation et chaque impact qui ne peut être évité, doit être dimensionné, réduit puis compensé.

A. Éléments complémentaires à étudier en matière d'étude d'impact

Pour tout type d'installation, outre les éléments techniques abordées dans la NOTICE D'IMPACT, les points suivant sont étudiés :

- Etat initial de la vie biologique et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques, et spécialement de la faune piscicole ;
- Le niveau et le débit de la ressource en eau sont déterminés sur la base d'une métrique de débit estimée par une analyse détaillée comparant l'hydrologie initiale avec l'hydrologie résultante après prélèvement présentant les impacts potentiels sur les compartiments biologiques ;
- Etat initial de la qualité physico-chimique de la ressource en eau ;
- Etat initial des autres activités impactantes la ressource en eau dans la zone d'incidence du projet : dont notamment l'agriculture, l'aquaculture, l'industrie, la mines, la production d'énergie hydroélectrique, les transports, les loisirs;
- Evaluation des impacts sur le libre écoulement des eaux, la protection contre les inondations, les usages culturels et coutumiers de la ressource en eau, la conservation du domaine public (le cas échéant se référer aux éléments spécifiques détaillés ci-après pour les ouvrages de franchissement ou d'aménagement des cours d'eau) ;
- Evaluation des pollutions directes et indirectes susceptibles d'être engendrés par les travaux, des installations autorisées, les usages associés ou les éventuels rejets créés;
- Détail des mesures d'évitement, de réduction et de compensation envisagées par le demandeur pour maîtriser les nuisances directes et indirectes pouvant résulter du projet.

B. Etude d'impact hydraulique en cas de restriction de section par un ouvrage de franchissement ou un aménagement de cours d'eau

L'étude d'impact comprend les éléments suivants :

1. La caractérisation préalable de la zone d'étude par :

- Identifiant les enjeux de la zone : habitations, biens publics, privés etc., en se rapprochant des services compétents et en se rendant sur le terrain ;
- Pour des cours d'eau importants, en prenant en compte la dynamique du cours d'eau dans le temps.

La zone d'étude à prendre en compte s'inscrit dans la zone d'influence potentielle de l'ouvrage.

¹ Données publiques ou bibliographiques.

Si la cartographie de la zone inondable n'existe pas encore dans le secteur étudié, le bureau d'étude établit au niveau de l'ouvrage un calcul hydraulique simplifié utilisant Manning Strickler sur le tronçon considéré pour le débit de crue centennale. Il en déduit le niveau des plus hautes eaux et le champ d'expansion des crues pour cette occurrence.

2. La détermination des débits de crue pour lesquels les impacts doivent être calculés :

Les crues de référence sont les Q plein bord, Q 2ans, Q 10ans et Q 100 ans. Des crues supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte et du projet.

3. La description détaillée par les plans appropriés (plan d'implantation, vue en plan et section transversale) des aménagements prévus en liaison avec le cours d'eau.

4. L'évaluation de l'impact de l'ouvrage dans la zone d'étude retenue, ce qui suppose de :

- Caractériser les modifications des contraintes d'écoulement générées par l'ouvrage sur l'ensemble du linéaire concerné, notamment section ($f(h)$) et vitesses ($f(h)$), pertes de charge, modifications des lignes d'eau pour les différentes crues de référence. L'impact hydraulique doit obligatoirement être chiffré précisément en termes de variation de vitesse et de hauteur d'eau, le plus souvent par un modèle hydraulique, et ce même s'il apparaît a priori et à dire d'expert, que cet impact sera négligeable. Ce chiffrage précis constitue en effet une garantie en cas de contentieux futur ;
- Identifier les conséquences sur les zones inondables (extension, enjeux) et notamment sur les habitations et les infrastructures existantes ;
- Evaluer l'impact des travaux sur les berges et les enjeux alentours, et proposer des recommandations constructives et des mesures compensatoires (on s'attachera particulièrement à quantifier les risques d'érosion à l'amont et à l'aval des ouvrages) ;
- Vérifier que les matériaux ou végétaux mis en place sont compatibles avec les contraintes hydrauliques (tenue de l'ouvrage et des abords), recommandations (nature des enrochements, prévention des affouillements...) ;
- Des simulations doivent également être effectuées en considérant que des embâcles obstruent une partie de la section d'écoulement, y compris les rambardes de protection, le cas échéant. Le pourcentage d'obstruction est déterminé au cas par cas en fonction des caractéristiques de l'ouvrage et du cours d'eau.

Si un ouvrage existant est présent et s'il est envisagé de le détruire, l'impact doit être calculé par rapport à un état initial sans ouvrage et par rapport à un état initial avec l'ouvrage. Il pourra alors être toléré un impact négatif par rapport à une situation initiale sans ouvrage si l'impact reste positif par rapport à l'état initial avec ouvrage.

5. L'évaluation de l'impact de l'ouvrage en phase travaux

En phase travaux, l'ensemble des points listés au 4 ci-dessus devra être traité. Si le déroulement de la phase travaux ne peut être réalisé conformément à l'autorisation délivrée (par exemple lorsque l'entreprise attributaire d'un marché définit elle-même le protocole de travaux) un dossier spécifique à la phase travaux devra être déposé et faire l'objet d'un nouvel arrêté d'autorisation.

ANNEXE VII : ANALYSE DE L'EAU BRUTE

Les listes de paramètres standards et complémentaires à analyser pour caractériser la qualité de l'eau sont indiquées ci-dessous.

Les prélèvements et analyses devront être transmis sous forme de bulletin PDF signé ainsi que sous le format numérique indiqué par le service instructeur.

Paramètres à analyser : liste standard
Paramètres mesurés in situ (non obligatoire)
Conductivité
Taux de saturation en oxygène dissous
pH
Température
Paramètres analysés au laboratoire
Conductivité
Dureté totale (TH)
M.E.S.
pH
Turbidité
Entérocoques
Escherichia Coli
Calcium
Equilibre calco-carbonique
Chlorures
Fluorures
Hydrogénocarbonates
Magnésium
Potassium
Sodium
Sulfates
DCO
DBO5 à 20° C
Carbone organique total (COT)
Ammonium
Azote global
Azote Kjeldahl
Nitrates
Phosphore total
Aluminium
Arsenic
Antimoine
Baryum
Bore
Cadmium
Chrome total
Chrome VI
Cobalt
Cuivre
Cyanures totaux
Fer

Paramètres à analyser : liste standard
Manganèse
Mercure
Nickel
Plomb
Sélénium
Zinc
Liste complémentaire
16 Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (somme de acénaphthène, acénaphtylène, anthracène, benzo(a)anthracène, benzo(a)pyrène, benzo(b)fluoranthène, benzo(ghi)pérylène, benzo(k)fluoranthène, chrysène, dibenzo(a,h)anthracène, fluoranthène, fluorène, indéno(1,2,3-cd)pyrène, naphtalène, phénanthrène, pyrène)
Hydrocarbures dissous (ou totaux) ou émulsionnés
PCB (PCB 101, PCB 105, PCB 118, PCB 126, PCB 138, PCB 153, PCB 156, PCB 169, PCB 180, PCB 28, PCB 52, PCB 77)
Total phénols
2,3,4-trichlorophénol,
2,3,5-trichlorophénol,
2,3,6-trichlorophénol,
2,4,6-trichlorophénol,
3,4,5-trichlorophénol,
2,3,4,5-tétrachlorophénol,
2,3,4,6-tétrachlorophénol, pentachlorophénol,
2,4,5-trichlorophénol
Somme des substances alkylées per et polyfluorées
Pesticides par substance individuelle (132 matière actives)

Liste détaillée des pesticides (132 matières actives)
2,4-D
2,4-mcpa
2,4-mcpp (mecoprop)
bentazone
bromadiolone
dicamba
ethephon
fludioxonil
fluroxypyr
fosetyl-aluminium
ioxynil
mandipropamide
mecoprop-p
triclopyr
4,4'-DDT
aconifen
acrinathrine
aldrine
alphamethrin
bupirimate
butoxyde de piperonyle (pbo)
chloropyriphos
chlorothalonil
chlorothalonil métabolite R471811
chlorprophame
cyflutrine
cyhalofop butyl (4d)
cypermethrine
deltamethrine
dicofol
dieldrine
diflufenican
endosulfan a
endosulfan b
famoxadone
hch gamma (lindane)
heptachlore
lambda cyhalothrine
malathion
oxyfluorfene
pyrethrines (total)
tau-fluvalinate
tebufenpyrad
tetradifon
abamectine
acibenzolar-s-methyl (4d)
amitraze
brodifacoum
clopyralide
cymoxanil
dazomet

eptc
formetanate
halosulfuron-methyl (4d)
iprodione
penconazole
picloram
proquinazid
thiamethoxam
thiophanate-methyl
zoxamide
acetamipride
ametryne
atrazine
azoxystrobine
boscalide
carbendazim
carbetamide
carbofuran
clethodim
clomazone
cyazofamide
ciproconazole
cypredinile
cyromazine
dichlorvos
difenoconazole
dimethomorphe
diuron
fenpropidin
fipronil
flonicamide
flufenacet
hexythiazox
imidaclopride
iodosulfuron methyle
isoproturon
isoxaflutole
kresoxime-methyle
linuron
mefenoxam
mesotricone
metalaxy
metaldehyde
metazachlore
methiocarbe
methomyl
metribuzine
metsulfuron methyle
myclobutanile
nicosulfuron
oxadiazon
pencycuron
pendimethaline

phosalone
prochloraz
propachlore
propamocarbe hydrochloride
propiconazole
propyzamide
prosulfocarbe
pymetrozine
pyraclostrobine
pyrimethanil
spinosad
sulcotrizone
triadimefon
trifloxystrobine
trinexapac-éthyle
acide acetique
aminotriazole
ampa
glufosinate
glyphosate
diquat
paraquat
dithiocarbamates totaux

mancozeb
thiram
ethanol
methanol
nonylphenol polyethoxyle
2,4-D
2,4-mcpa
2,4-mcpp (mecoprop)
bentazone
bromadiolone
dicamba
ethephon
fludioxonil
fluroxypyr
fosetyl-aluminium
ioxynil
mandipropamide
mecoprop-p
triclopyr
4,4'-DDT
aclonifen

ANNEXE VIII : NORMES DE REJETS

Paramètre	Concentration maximale à respecter *	Concentration maximale Industriels / producteurs**	Unité
T°C	30		°C
pH	5,5 < pH < 8,5	5,5 < pH < 9,5	U
MES	100	150	mg/l
DBO5	100		mg/l
DCO	300		mg/l
Ntot	30	100	mg/l
Phosphore	10		mg/l
Indice phénols	0,3		mg/l
Indice cyanures totaux	0,1	0,2	mg/l
Chrome hexavalent et composés (en Cr ⁶⁺)	0,05	0,1	mg/l
Plomb et ses composés (en Pb)	0,1	0,5	mg/l
Cuivre et ses composés (en Cu)	0,15	0,75	mg/l
Chrome et ses composés (en Cr)	0,1	1,5	mg/l
Nickel et ses composés (en Ni)	0,2	2	mg/l
Zinc et ses composés (en Zn)	0,8	2	mg/l
Manganèse et composés (en Mn)	1		mg/l
Etain et ses composés (en Sn)	2		mg/l
Fer, aluminium et composés (en Fe+Al)	5		mg/l
Composés organiques halogénés (en AOX ou EOX) ou halogènes des composés organiques absorbables (AOX)	1		mg/l
Hydrocarbures totaux	10		mg/l
Ion fluorure (en F ⁻)	15	25	mg/l
Alachlore	25		µg/l
Anthracène	25		µg/l
Atrazine	25		µg/l

Paramètre	Concentration maximale à respecter *	Concentration maximale Industriels / producteurs**	Unité
Benzène	50		µg/l
Diphényléthers bromés (somme des composés)	50		µg/l
Tétra BDE 47	25		µg/l
Penta BDE 99	25		µg/l
Penta BDE 100	-		µg/l
Hexa BDE 153	25		µg/l
Hexa BDE 154	-		µg/l
Hepta BDE 183	25		µg/l
Deca BDE 209	-		µg/l
Cadmium et ses composés	25	50	µg/l
Chloroalcanes C10-13	25		µg/l
Chlorfenvinphos	25		µg/l
Chlorpyrifos (éthylchlorpyrifos)	25		µg/l
Pesticides cyclodiènes (Aldrine, Dieldrine, Endrine, Isodrine) - Somme des 4 drines visées	25		µg/l
DDT total, somme des isomères suivants : 1,1,1-trichloro-2,2 bis (p-chlorophényl) éthane ; 1,1,1-trichloro-2 (o-chlorophényl)-2-(p-chlorophényl) éthane ; 1,1 dichloro-2,2 bis (p-chlorophényl) éthylène ; et 1,1-dichloro-2,2 bis (p-chlorophényl) éthane	25		µg/l
1,2-Dichloroéthane	25	50	µg/l
Dichlorométhane (Chlorure de méthylène)	50	500	µg/l
Diuron	25		µg/l
Endosulfan (somme des isomères)	25		µg/l
Fluoranthène	25		µg/l
Naphtalène	130		µg/l
Hexachlorobenzène	25		µg/l
Hexachlorobutadiène	25		µg/l

Paramètre	Concentration maximale à respecter *	Concentration maximale Industriels / producteurs**	Unité
Hexachlorocyclohexane (somme des isomères)	25		µg/l
Isoproturon	25		µg/l
Mercure et ses composés*	25		µg/l
Nonylphénols	25		µg/l
Octylphénols	25		µg/l
Pentachlorobenzène	25		µg/l
Pentachlorophénol	25		µg/l
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), somme des 5 composés suivant : Benzo (a) pyrène ; Benzo (b) fluoranthène ; Benzo (k) fluoranthène ; Benzo (g, h, i) perylène et Indeno (1,2,3-cd) pyrène	25	100	µg/l
Simazine	25		µg/l
Tétrachloroéthylène	25		µg/l
Tétrachlorure de carbone	25		µg/l
Trichloroéthylène	25		µg/l
Composés du tributylétain (tributylétain-cation)	25		µg/l
Trichlorobenzènes	25		µg/l
Trichlorométhane (chloroforme)	50	400	µg/l
Di(2-éthylhexyl)phtalate (DEHP)	25		µg/l
Trifluraline	25		µg/l
Acide perfluo rooctanesulfonique et ses dérivés (PFOS)	25		µg/l
Quinoxifène	25		µg/l
Dioxines et composés de type dioxines dont certains PCDD, PCDF et PCB-TD	25		µg/l
Aclonifène	25		µg/l
Bifénox	25		µg/l

Paramètre	Concentration maximale à respecter *	Concentration maximale Industriels / producteurs**	Unité
Cybutryne	25		µg/l
Cyperméthrine	25		µg/l
Hexabromocyclododécane (HBCDD)	25		µg/l
Heptachlore et époxyde d'heptachlore	25		µg/l
Arsenic et ses composés	25	200	µg/l
AMPA	450		µg/l
Glyphosate	28		µg/l
Toluène	74	1500	µg/l
Tributylphosphate (Phosphate de tributyle)	82		µg/l
Biphényle	25		µg/l
Xylènes (Somme o,m,p)	50	200	µg/l
Cadmium et ses composés (en Cd)	50		µg/l
Cyanure	0.2		mg/l
Chlorure de vinyle	200		µg/l
EthylBenzène	150		µg/l
2-nitrotoluene	25		µg/l
Phosphate de tributyle	50		µg/l
Acide chloroacétique	50		µg/l
4-chloro-3-méthylphénol	100	150	µg/l

*Concentration maximale instantanée.

** Sous conditions particulières autorisées par le régime des Installations Classées pour l'Environnement.

ANNEXE IX : INDICE DE SÉCHERESSE

La sécheresse définit l'état d'un environnement confronté à un manque d'eau significativement long, qui a des impacts sur la flore, la faune et la société. Elle survient généralement à la suite d'une période prolongée sans précipitations. Elle se traduit par des déficits en eau dans les sols, les aquifères et les milieux aquatiques de surface. Son intensité est susceptible d'être accentuée par les activités humaines, notamment des prélèvements trop importants.

Outre les principes généraux relatifs aux demandes de prélèvement d'eau et prescriptions spécifiques relevant de l'arrêté d'autorisation, les dispositifs de gestion suivants peuvent être appliqués en cas de besoin :

- En matière de gestion de la ressource en eau, la pénurie est considérée comme le rapport entre un besoin et une ressource en eau disponible. Il n'y a pas de situation de pénurie s'il n'y a pas de stress hydrique ou de concurrence pour la ressource en eau.
- Les autorisations de prélèvements étant accordées en l'état des connaissances du moment, à titre précaire et révocable. Les droits de prélèvement peuvent être revus à la baisse, voire retirés, au fur et à mesure de l'acquisition de données sur l'état de la ressource et des milieux naturels ;
- En cas de débit naturel inférieur au DCE2, tout ou partie des prélèvements dans le cours d'eau pourront être baissés proportionnellement à la ressource disponible, voire arrêtés en cas de sécheresse particulièrement sévère ;
- Un système de vigilance et d'alerte, et un système de communication à trois niveaux :
 - Vigilance : pour sensibiliser les populations sur l'état de la situation et prévenir l'alerte ;
 - Alerta : pour se préserver de la crise en optimisant l'usage de l'eau ;
 - Crise : pour sauvegarder la ressource et prioriser les usages.

Pour chaque niveau de sensibilité, un plan de communication et des moyens d'action pourront être développés en partenariat avec les conseils locaux de l'eau existant.

- En première approche la pénurie est caractérisée par le calcul d'indice suivant basé sur le niveau de connaissance disponible.

$$\text{Indice sécheresse (IS)} = \frac{(Q_j \text{ cours d'eau} - \text{Somme des besoins en eau sur le BV})}{50\% \text{ DCE 2}}$$

Valeur de l'indice IS	Sensibilité à la sécheresse
IS > 2	Aucune
1,5 < IS < 2	Moyenne → Vigilance
1 < IS < 1,5	Forte → Alerta
IS < 1	Très forte → Crise

ANNEXE X : FORMULAIRE DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE L'EAU

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'UN ARRÊTÉ D'AUTORISATION D'UNE INSTALLATION, D'UN OUVRAGE, DE TRAVAUX OU D'UNE ACTIVITÉ SUR UNE DÉPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC DE L'EAU DE LA NOUVELLE-CALEDONIE</p>	
<p style="text-align: center;">Cadre d'application des procédures de l'arrêté n°XXXXXX du XX XXXX XXXX</p>	
(AODPE)	
LE DEMANDEUR	
Personne physique :	
Civilité :	
Nom :	
Prénom(s) :	
Personne morale :	
Nom de l'organisme ou raison sociale :	
Nom du représentant légal :	
Prénom(s) :	
N° d'inscription (RIDET, RC, RCA, etc) :	
CORDONNEES DU DEMANDEUR	
Adresse physique :	
Boite postale :	
Code postal :	
Commune :	
Téléphone :	Fixe :
E-mail :	Portable :
INSTALLATION A REGULARISER	
N° arrêté initial :	
Date arrêté :	
LOCALISATION DES INSTALLATIONS	
Commune :	
Lot cadastral :	
N° d'Inventaire Cadastral (NIC) :	
Coordonnées géographiques	
X :	
Y :	
EVOLUTION DES USAGES OU DE LA NATURE DE L'OUVRAGE	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
Pièces complémentaires :	
<ul style="list-style-type: none">- Un plan de localisation parcellaire au 1/10 000e de l'installation et de l'ensemble de ses dépendances;- Une ou des photographie(s) de l'installation ou de l'ouvrage- Une description précise de l'installation ou de l'ouvrage, accompagnée de plans ou de croquis- Un acte ou une pièce justifiant les droits de propriété ou d'accès au foncier attenant ou accueillant l'installation ou l'ouvrage ou des fonciers desservis par les installations,- Si le demandeur est une personne physique, la copie de sa pièce d'identité en cours de validité- Si le demandeur est une personne morale, son Kbis ou, à défaut, une copie de ses statuts.	

Je soussigné(e) le demandeur, certifie sur l'honneur les renseignements exacts et
avoir pris connaissance des conditions réglementaires liées à ma demande.

Fait à , le
Le demandeur

Le dossier de demande, constitué sur la base de ce formulaire, de ses pièces complémentaires, doit être envoyé dûment rempli, daté et signé, à l'attention du service de l'eau de DAVAR - BP M2 - 98849 NOUMEA Cedex ou par mail à davar.sde@gouv.nc

Le Service de l'eau de la DAVAR, responsable de l'instruction des demandes, collecte des données à caractère personnel pour la gestion des prélèvements et plus généralement pour permettre une gestion intégrée de la ressource en eau. Les données collectées indispensables à l'instruction et à la gestion de l'eau sont utilisées par les services concernés de la Nouvelle-Calédonie et, le cas échéant, les sous-traitants et déléguataires.

En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal auprès du service de l'eau de la DAVAR - BPM2 - 98849 NOUMEA Cedex ou par courrier électronique à davar.sde@gouv.nc, et en accompagnant votre demande d'une copie d'un titre en vigueur attestant de votre identité.

ANNEXE XI : ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES À UNE AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU DESTINÉE À UN USAGE DOMESTIQUE

Le contenu du dossier de demande de prélèvement à usage domestique se compose des éléments suivants :

1. Une demande établie dans le cadre de l'article 9 du présent arrêté
2. La désignation des personnes responsables de la production ou de la distribution d'eau et, lorsque les installations de production et de distribution d'eau ne sont pas gérées par la même entité, les pièces prouvant l'existence de relations contractuelles entre les structures gérant les différentes installations,
3. Les résultats d'analyses de l'eau brute (sans traitement), selon les **listes de paramètres** définies en Annexe VII :
 - 1 analyse standard, dans le cas d'usages privés en zone éloignée, tel que définis à l'article 28 du présent arrêté ;
 - 2 analyses standards, dans le cas d'usages publics de l'eau à titre provisoire en période de crise, si possible à quelques jours d'intervalle ;
 - 3 analyses, dont une complète, représentatives de trois régimes hydrologiques différents, pour les prélèvements nécessitant l'instauration de périmètre de protection des eaux.

En fonction des risques et des enjeux, ces éléments pourront être revus et complétés par les autorités compétentes.

4. L'évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau de la ressource utilisée,
5. Les mesures de protection et de surveillance à mettre en place,
6. Des éléments d'appréciation portant sur la vulnérabilité de la ressource,
7. Les éléments relatifs au choix des produits et procédés de traitement et les éléments descriptifs des installations de production et de distribution d'eau (y compris les attestations de conformité des matériaux utilisés),
8. Tout autre document nécessaire à la compréhension et à l'appréciation du dossier de demande.

L'ensemble de ces éléments peuvent être établis dans le cadre du formulaire ci-dessous :

Pièce complémentaire Usage domestique

Contexte des besoin d'eau à usage domestique :

- Usage collectif ou Privé > 50 hab
- Usage en zone éloignée des réseaux publics
- Accueil du public (Gîte, camping, ...)
- Usage Public en période de crise

Périodicité (cocher) :

- Annuelle
- Occasionnelle
- Temporaire
- Saisonnière

Distribution de l'eau :

Nombre de personnes desservies :		Nombre d'habitations desservies :	
----------------------------------	--	-----------------------------------	--

Responsable de la production d'eau (<i>Nom, prénom et contact mail et téléphone</i>)	
Responsable de la distribution d'eau (<i>Nom, prénom et contact mail et téléphone</i>)	

Stockage et Traitement de l'eau (cocher et préciser le type d'installation) :

Réservoir d'eau	● OUI	● NON
Coordonnées de l'ouvrage (Lambert RGNC91-93)	X :	Y :
Capacité du réservoir (en m ³)		
Matériaux du réservoir (bois, métal,...)		

Traitement de désinfection	● OUI	● NON
Coordonnées du traitement (Lambert RGNC91-93)	X :	Y :
Type de traitement	Oui/Non	Détails produits utilisés et fonctionnement
Injection de javel		
Injection de chlore gazeux		
Electrochloration		
Traitement par UV		
Autres (à préciser) :		

Autre traitement	• OUI	• NON
Coordonnées du traitement (Lambert RGNC91-93)	X :	Y :
Type de traitement	Oui / Non	Détails produits utilisés et fonctionnement
Décantation		
Filtre à sable		
Filtre en bonbonne		
Charbon actif		
Adoucisseur		
Autre (à préciser) :		

Évaluer les activités et menaces sur la protection de la ressource (Oui / Non) :

Y a t'il des sources de pollution potentielle de type :	à proximité immédiate de l'ouvrage ? (rayon 30 à 50 mètres) Oui / Non	dans le bassin versant ? (zone d'alimentation supposée de la ressource) Oui / Non	Précision sur la nature et l'importance de la source de pollution potentielle
Système d'assainissement			
Rejets d'eau traitée ou non traitée			
Dépôt de déchets ou fumier			
Entrepôt de produits polluants ou dangereux (Hydrocarbures, pesticides, ...)			
Élevage concentré (parc à cochon, poulailler, ...)			
Elevage extensif			
Agriculture avec apport d'engrais et traitement			
Entreprise Industrie			
Mine			
Voie de circulation			
Autre (à préciser)			

Comment évaluez-vous la vulnérabilité de votre ressource aux pollutions ?

- Faible
- Forte
- Ne sais pas

Moyens mis en œuvre pour protéger l'ouvrage de prélèvement et les infrastructures (Oui / Non) :

Les questions à se poser	Oui / Non	Précisions
L'eau prélevée paraît-elle salubre (pas de coloration, pas d'odeur)?		
Les eaux prélevées et stockées sont-elles protégées contre l'intrusion d'animaux morts ou vivants?		
L'ouvrage est-il fermé par un capot étanche? Notamment dans le cas d'un forage.		
L'ouvrage est-il protégé dans un bâti? De quel type ?		
L'ouvrage est-il protégé des eaux de ruissellement et des inondations?		
L'ouvrage est-il accessible aux tiers ?		
Si oui, l'ouvrage est-il protégé des intrusions et dégradations?		
Autres systèmes de protection prévus ?		

DOCUMENTS À JOINDRE :

- Localisation du point de prélèvement (une ou plusieurs cartes avec échelle permettant la compréhension) et coordonnées GPS (Lambert RGNC91-93) ;
- Schéma de principe et description des ouvrages de prélèvement, de stockage, de traitement et des zones de distribution prévus ;
- Tout autre document nécessaire à la compréhension et à l'appréciation du dossier de demande (photographie, carte, ...) ;
- Bulletins d'analyses d'eau à la ressource et aux formats numériques (DAVAR et DASS).

ANNEXE XII : CONTENU ETUDES PRÉALABLES - PPE

L'étude préalable à la mise en place des périmètres de protection établit le contexte technique et environnemental de la ressource en eau envisagée pour une alimentation collective. Cette analyse du contexte a notamment pour objectif de démontrer le caractère potabilisable de la ressource en eau, tant du point de vue de la qualité microbiologique et physico-chimique de l'eau, que de la capacité à protéger durablement la ressource en eau.

L'étude préalable à la mise en place des périmètres de protection conclut à une proposition de délimitation des périmètres, éventuellement assortie de dispositions et mesures de protection à mettre en place, ainsi que d'une enquête parcellaire desdits périmètres.

Section 1 : Contenu de l'étude préalable

Les éléments marqués d'un astérisque (*) sont exigés sous réserve de leur existence ou de la disponibilité des données correspondantes. Les autres éléments doivent impérativement figurer dans les études préalables à la détermination des périmètres de protection des eaux.

I. Caractéristiques du prélèvement d'eau destiné à l'alimentation des collectivités humaines

1. Informations générales sur l'alimentation en eau :

- a. Nom de la commune ;
- b. Responsable du prélèvement, gestionnaire du réseau et fréquence d'entretien ;
- c. Détermination du nombre de foyers desservis et estimation de la population concernée (permanente et saisonnière) actuelle et future ;
- d. Liste des établissements sensibles raccordés (dispensaires, écoles, centres d'hémodialyse, crèches...);
- e. Identification des communes desservies, des interconnexions, des unités de distribution et des ressources de secours
- f. Tableau faisant apparaître pour chacune des cinq dernières années*, le volume prélevé par ouvrage (en m³) et le volume maximum journalier prélevé ;
- g. Détermination du besoin en eau de pointe journalière, du besoin moyen journalier et du besoin annuel (bases des données de l'exploitant sur cinq ans si disponible, sinon estimations *) ;
- h. Autres prélèvements existants réalisés par la commune ou le syndicat intercommunal, et ressources correspondantes ;
- i. Prévisions des besoins à cinq, dix et vingt ans.

2. Situation géographique et administrative du prélèvement :

- a. Province – Commune – Lieu-dit ;
- b. Coordonnées Lambert (RGNC) – Altitude du sol ;
- c. Indice de classement (RH) ;
- d. Parcellaire cadastrale : n°, section, n° d'inventaire cadastral (préciser la nature publique ou privée des parcelles appartenant à des collectivités publiques) ;
- e. Conditions d'accès aux ouvrages de prélèvement et servitudes existant sur des fonds privés ;

- f. Autorisation de prélèvement et mention du débit de prélèvement autorisé (annexer l'arrêté correspondant à l'étude). A défaut, copie de la demande d'autorisation et mention du débit de prélèvement maximum sollicité ;
- g. Références de l'arrêté ou des arrêtés relatifs à des périmètres de protection des eaux préexistants.

3. Description des installations de prélèvement et des installations de traitement :

- a. Date de réalisation de l'ouvrage, dates de modification ou de réhabilitation ;
- b. Type d'ouvrage (descriptif), résultats des essais de pompages, coupe géologique et technique de l'ouvrage et/ou du forage* ;
- c. Rapport de fin de travaux et plans de récolelement ;
- d. Capacité des pompes et mode d'exploitation, débits d'exploitation journalier moyen et maximum ;
- e. Débit maximum prélevé, débits horaires et journaliers maximum prélevés et plages horaires et mensuelles de prélèvement ;
- f. Données historiques des évènements (crues et étiages remarquables, arrêts d'exploitation temporaires...) ;
- g. Autres caractéristiques techniques de l'ouvrage (sonde coupe-circuit...) ;
- h. Position et capacité des réservoirs alimentés par l'eau de l'ouvrage de prélèvement ;
- i. Description de l'installation de traitement ;
- j. Synoptique de fonctionnement des installations du ou des prélèvement(s) jusqu'aux secteurs de distribution faisant apparaître toutes connexions existantes ou projetées avec d'autres ressources ;
- k. Description de l'entretien de l'ouvrage (opérations effectuées, fréquence...) et des travaux de restauration réalisés et à prévoir.

4. Synthèse bibliographique :

- a. Liste des sources documentaires utilisées ;
- b. Données et études hydrogéologique et hydrologiques* ;
- c. Plan de sécurité sanitaire des eaux (PSSE) de la commune* ;
- d. Schéma directeur d'adduction d'eau potable de la commune *;
- e. Etats des lieux environnementaux et études d'impact environnementales*.

5. Plans et cartes :

- a. Plan parcellaire autour de l'ouvrage de prélèvement (plan de situation, coordonnées géographiques et identifiant ORE) ;
- b. Plan d'ensemble du secteur concerné au 1/50 000 et au 1/10 000 faisant clairement apparaître l'emplacement de l'ouvrage de prélèvement ;
- c. Plan de zonage extrait du plan d'urbanisme directeur (PUD) en vigueur*;
- d. Plan du réseau d'alimentation en eau potable relatif à l'ouvrage de prélèvement précisant notamment toutes connexions existantes ou projetées avec d'autres ressources, délimitation des différentes unités de distribution (fournir les données numériques au format shape).

II. Caractéristiques de la ressource prélevée et de son bassin versant

1. Hydrologie et hydrogéologie – Origine des eaux :

Pour un forage :

- a. Données géologiques et lithologiques du secteur concerné et des aquifères – référence de la carte géologique ;
- b. Nature de l'aquifère capté – Système aquifère concerné ;
- c. Type de nappe – Nature, épaisseur, extension et perméabilité des formations de recouvrement et données pédologiques ;
- d. Toit, mur et épaisseur de la nappe* – Limites d'affleurement* ;
- e. Profondeur de la surface piézométrique et fluctuations annuelles et inter annuelles ;
- f. Limites du bassin d'alimentation du système hydrogéologique ;
- g. Piézométrie* – Vitesse et sens d'écoulement* – Gradient* – Débit naturel de la nappe* ;
- h. Résultats de traçages* (vitesses, concentration) ;
- i. Résultats des pompages d'essai*, paramètres hydrodynamiques* (si les informations disponibles sont insuffisantes, un essai de pompage, par palier puis longue durée, est réalisé) ;
- j. Zone d'appel et zone d'influence du forage ;
- k. Evaluation des isochrones 10j et 50j ;
- l. Niveaux productifs - Relations avec d'autres aquifères ;
- m. Relations avec des eaux de surfaces – Interférences avec d'autres prélèvements ;
- n. Débits d'exploitation du forage ;
- o. Zone d'alimentation du forage.

Pour un captage :

- a. Limites et caractéristiques géologiques et morphologiques du bassin versant ;
- b. Relations avec la nappe et caractéristiques de celle-ci ;
- c. Résultats de traçages (vitesses, concentration)* ;
- d. Mesures de débit historiques et réalisées sur le bassin versant dans le cadre de l'étude ;
- e. Débits caractéristiques du cours d'eau (étiage, moyennes eaux et crues) et vitesses de transfert associées.

2. Disponibilité de la ressource en eau :

- a. Inventaire de tous les forages, points de prélèvement, piézomètres (répertoriés ORE) ;
- b. Mesures et/ou évaluations des débits de la ressource ;
- c. Mesures et/ou évaluations des débits prélevés sur le bassin versant ;
- d. Évaluation du débit maximal disponible en étiage annuel, quinquennal, décennal et centennal.

3. Qualité de la ressource en eau :

- a. Informations relatives à la qualité de l'eau brute de la ressource utilisée telles que décrites en section 2 de la présente annexe ;
- b. Résultats des analyses historiques sur la ressource en eau et le bassin versant* ;
- c. Evaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau de la ressource utilisée, telle que précisée à la section 5 du présent arrêté ;
- d. Insertion des « fiches qualité » créées par le service du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie chargé de la ressource en eau à partir des données qualité (format DAVAR) transmises par le prestataire ;
- e. Caractérisation géochimique de l'eau ;
- f. Interprétation des résultats (selon les normes en vigueur) intégrant l'historique du suivi* ;
- g. Justification des traitements prévus et l'indication des mesures prévues pour maîtriser les dangers identifiés, telles que définies à la section 3.
- h. Avis relatif à l'efficacité du traitement pour supprimer le risque sanitaire et obtenir une bonne qualité de l'eau en distribution.

4. Occupation du sol et vulnérabilité du bassin versant :

- a. Évaluation de la vulnérabilité intrinsèque de la ressource (Cf. Section 4 : Vulnérabilité intrinsèque) ;
- b. Recensement des sources de pollution potentielles permanentes ou périodiques, actuelles ou historiques – Référence des autorisations et des déclarations d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) fournies par les services compétents ;
- c. Inventaire des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) sur le bassin versant pour les prélèvements superficiels et dans une zone de vulnérabilité à définir autour des ouvrages pour les prélèvements souterrains (sous la forme de « tableaux IOTA », suivant le modèle fourni par le service du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie chargé de la ressource en eau, et d'un tableau synthétique associant à chaque type d'activité une évaluation du degré de risque et, le cas échéant, les moyens proposés pour prévenir ces risques) ;
- d. Evaluation des risques de pollution chronique et accidentelle (Cf. Section 5 : Evaluation des risques) ;
- e. Résultats des traçages – Vitesse et concentration* ;
- f. Mesures de surveillance particulière et d'alerte ;
- g. Conclusion sur la vulnérabilité du prélèvement, notamment sanitaire.

III. Détermination des périmètres de protection des eaux

1. Limites des différents périmètres portés sur un plan parcellaire :

Les différents périmètres (immédiat, rapproché et éloigné) ne doivent pas se superposer.

- a. Description et caractéristiques des limites de chaque périmètre ;
- b. Critères pris en compte pour leur délimitation ;
- c. Superficies (exprimées en m^2 , ha et km^2) ;
- d. Positionnement des zones concernées dans le plan d'urbanisme directeur (PUD) ; règlement du plan d'urbanisme directeur associé* ;

- e. Identification des parcelles (n° lot, section, n° d'inventaire cadastral) et des propriétaires (nom, prénoms, date de naissance et adresse) concernés par les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée – surfaces de ces parcelles incluses dans les différents périmètres ;

- f. Prescriptions réglementaires, générales et spécifiques, prévues dans chaque périmètre.

2. Prescriptions et recommandations proposées à l'intérieur des périmètres :

- a. Pour chaque périmètre : liste des interdictions, prescriptions et travaux à mettre en place (en distinguant les prescriptions et interdictions générales de celles particulières à l'ouvrage de prélèvement ou relatives à des activités prévisibles dans la zone) ;

Les activités futures sont distinguées des activités existantes, pour lesquelles des délais de mise en conformité sont fixés. Les prescriptions sont définies en concertation avec le service du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie chargé de la ressource en eau.

- b. Présentation synthétique (dans un tableau) des activités susceptibles de nuire à la qualité des eaux prélevées, en caractérisant le risque pour l'alimentation en eau (= aléa × vulnérabilité du prélèvement) et les moyens de protection préconisés ;
- c. Fiche technique détaillée des travaux à réaliser dans le périmètre de protection immédiate incluant un coût approximatif des travaux et les contraintes de réalisation (préparation et travaux sur le terrain) estimés.

3. Appréciation sommaire des dépenses et évaluation de l'impact financier des recommandations et interdictions proposées dans les périmètres :

- a. Définition d'un plan de remise à niveau de l'ouvrage de prélèvement ou d'équipements associés, si ceux-ci le nécessitent pour la sécurisation de la ressource ;
- b. Mise en place du dispositif de protection du point de prélèvement (clôture, panneaux d'information...) ;
- c. Traitement de la ressource ;
- d. Suivi de la qualité de la ressource (analyses...) ;
- e. Acquisition foncière, achat des terrains compris dans le(s) les périmètre(s) de protection immédiate ;
- f. Opérations de restauration et de protection – Déplacements ou arrêts de certains rejets, installations, ouvrages, travaux et activités ;
- g. Opérations de surveillance et d'alerte.

4. Plans et cartes :

- a. Un plan sur lequel figurent le périmètre de protection immédiate (PPI) et le(s) forage(s) / captage(s) ;
- b. Un plan sur lequel figurent le périmètre de protection rapprochée (PPR) et le(s) forage(s) / captage(s) ;
- c. Un plan sur lequel figurent le périmètre de protection éloignée (PPE) et le(s) forage(s) / captage(s) ;
- d. Un plan sur lequel figurent les activités, ouvrages, travaux et installations potentiellement polluantes, le(s) forage(s) / captage(s) et les trois périmètres de protection à une échelle adaptée ;
- e. Un plan général de l'installation de production, traitement et distribution ;
- f. Un plan sur lequel figure le tracé du réseau d'adduction d'eau potable.

5. Résumé non technique du rapport :

Ce résumé reprend les informations et prescriptions essentielles.

IV. Dossier d'enquête parcellaire

1. Plan de situation

2. Plan cadastral

Ce plan comprend les limites des périmètres de protection proposés sur le fond cadastral.

3. Etat parcellaire, comprenant la liste des parcelles concernées par chaque périmètre et, pour chaque parcelle, les informations suivantes :

- Numéro d'inventaire cadastral (NIC),
- Section,
- Numéro de lot,
- Commune,
- Propriétaire (nom, prénoms, date de naissance, et adresse),
- Numéro Identifiant Propriétaire,
- Statut de la parcelle pour le domaine des collectivités (privé ou public),
- Surface totale de la parcelle,
- Surface comprise dans les périmètres de protection,
- Date de transcription de l'acte, etc.

Les superficies de chaque périmètre (PPI, PPR, PPE) doivent être exclues les unes des autres.

Section 2 : Evaluation de la qualité de l'eau de la ressource

L'objectif des analyses d'eau brute est d'établir le caractère potabilisable de l'eau, c'est-à-dire vérifier que les caractéristiques de l'eau brute soient compatibles avec la production d'eau potable et les systèmes de traitement envisagés.

Afin d'évaluer la qualité de la ressource en eau et ses variations au cours du temps, le demandeur devra fournir à minima, 3 analyses de l'eau brute de moins de 2 ans, établies en période d'étiage et de hautes eaux : soit à minima deux analyses dites "standards" et une analyse "complète" comportant les paramètres de la liste standard auxquels s'ajoute les paramètres issus de la liste complémentaire.

Les listes de paramètres standards et complémentaires à analyser sont indiquées dans l'annexe VII.

Les prélèvements et analyses devront être transmis sous forme de bulletin PDF signé par le responsable du laboratoire ainsi que sous le format numérique indiqué par le service instructeur.

Section 3 : Analyse de la vulnérabilité de la ressource

Ce document comporte :

1. Une appréciation de la vulnérabilité de la ressource

Dans le cas des eaux souterraines, en fonction :

- de la nature de la ressource ;
- de la protection naturelle de la ressource et des caractéristiques des formations de recouvrement ;
- des échanges possibles entre aquifères et/ou avec les eaux superficielles.

Dans le cas des eaux superficielles, en fonction :

- du mode d'écoulement des eaux en périodes de crues et d'étiage ;
 - de la nature géologique et pédologique du bassin versant ;
 - de l'exposition aux crues.
2. Une estimation des vitesses de transfert en cas de déversement de produits polluants et/ou dangereux en périodes de crue et d'étiage

Section 4 : Étude relative au choix des produits et procédés de traitement

Cette étude comporte :

- la justification de la filière de traitement retenue, en fonction notamment de la qualité de l'eau de la ressource, des variations de ses caractéristiques, des risques de pollution et/ou de formation de sous-produits induits par ce traitement ;
- la liste des procédés et familles de produits de traitement dont l'utilisation est envisagée, accompagnée des éléments justifiant leur conformité vis-à-vis de la réglementation applicable aux procédés et produits de traitements de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- les modalités de gestion des éventuels rejets issus des étapes de traitement.

Section 5 : Évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau de la ressource utilisée

L'évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau de la ressource utilisée est fondée sur :

- un inventaire des sources potentielles de pollutions ponctuelles ou diffuses présentes dans la zone d'étude et pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau prélevée ;
- une évaluation puis une hiérarchisation des risques à prendre en considération pour la protection des ressources en eau.

Cette évaluation des risques est réalisée en complétant le tableau d'évaluation des risques ci-après et passe par le calcul de deux scores.

Ces informations sont accompagnées d'un plan de situation du captage et d'une carte de la zone d'étude datée, établie à une échelle adaptée et sur laquelle devront figurer la topographie ainsi que la localisation précise des diverses installations ou activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau.

TABLEAU D'EVALUATION DES RISQUES

DÉFINITIONS

- Inventaire IOTA : liste des installations, ouvrages, travaux et activités qui, par leurs rejets ou leur occupation, peuvent impacter la qualité de l'eau d'une ressource. Exemples de IOTA :
- les installations présentant une activité à risque (installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)...);
 - les mines ;
 - les voies de circulation ;
 - les installations d'élevage ;
 - les épandages des effluents d'élevage ;
 - les installations d'assainissement (individuel, collectif, semi-collectif) et les rejets d'effluents ;
 - les épandages de boues de station d'épuration ;
 - les stockages d'hydrocarbures, d'engrais, de produits polluants ou dangereux et de déchets ;

- les ouvrages de prélèvement d'eau existants (captage, forage, source, tranchée drainante, piézomètre) ;
- l'occupation des sols (domestique, culture, élevage, ...) etc.

- Danger : élément qui constitue une menace, un risque pour la santé humaine. Il peut s'agir ici d'un agent biologique, chimique ou physique qui peut potentiellement nuire à la santé. Il existe ainsi différents types de dangers à considérer :
 - Danger biologique : il s'agit d'organismes pathogènes comme les bactéries, virus et parasites. L'origine principale de la contamination de l'eau brute sont les excréments humains et animaux. Exemples : manque d'assainissement, défaut d'efficacité du système en place, présence d'animaux sauvages...
 - Danger chimique : il s'agit de substances ou de produits chimiques pouvant nuire à la santé humaine, à l'aspect de l'eau ou au fonctionnement des installations de traitement et de distribution de l'eau. Exemples : pesticides, nitrates, hydrocarbures, chrome, nickel, cobalt, arsenic (certains métaux peuvent être naturellement présents dans l'environnement) ...
 - Danger physique : il s'agit d'éléments qui affectent la qualité de l'eau directement en réduisant l'efficacité du traitement et qui font l'objet de plaintes des consommateurs. Exemples : sédiments / particules en suspension qui peuvent abriter des microorganismes pathogènes et des substances chimiques.
- Évènement dangereux : un incident ou une situation qui peut entraîner la survenue d'un danger.
- Probabilité d'occurrence d'un événement : correspond à la fréquence de survenue d'un événement. Des exemples sont donnés dans la table de calcul des scores.
- Vulnérabilité intrinsèque : terme utilisé pour représenter les caractéristiques du milieu naturel qui déterminent la sensibilité des eaux souterraines à la pollution par les activités humaines. Cette vulnérabilité dépend de différents facteurs, notamment la nature du sol (pédologie), la pente du terrain, la nature et l'épaisseur de la zone non saturée.
 - Pour les eaux souterraines, l'indice de vulnérabilité basé sur le référentiel hydrogéologique de la Nouvelle-Calédonie BDLISA-NC (SGNC-2022)
 - Pour les eaux superficielles, ce critère sera d'emblée noté 5 ici (vulnérabilité très forte).
- Moyens de protection prévus : moyens destinés à maîtriser le risque et à limiter l'impact des IOTA sur la qualité de la ressource en eau. Les moyens décrits seront accompagnés d'une note détaillant leur délai de mise en œuvre.

TABLE DE CALCUL DE SCORES

Pour chaque activité potentiellement polluante recensée, il convient de calculer deux scores pour réaliser l'évaluation du risque sanitaire.

SCORE 1 = Probabilité d'occurrence de l'événement dangereux X Gravité de l'événement dangereux

SCORE 2 = SCORE 1 X Vulnérabilité intrinsèque

TABLE DE CALCUL DES SCORES

SCORE 1		Gravité de l'événement dangereux s'il venait à se produire				
		Très faible Impact insignifiant sur la santé publique	Faible Impact mineur sur santé publique ou perte momentanée d'approvisionne ment en eau	Moyenne Impact modéré sur santé publique ou perte provisoire d'approvisionne ment en eau	Forte Impact majeur sur santé publique et/ou perte d'approvisionne ment en eau prolongée	Très forte Impact majeur sur santé publique, nombreux cas de maladies transmises par l'eau
		1	2	3	4	5
Probabilité d'occurrence de l'événement dangereux	Régulière (ex : fortes pluies)	5	5	10	15	20
	Probable (ex : orages)	4	4	8	12	16
	Possible (ex : cyclones)	3	3	6	9	12
	Rare (ex : fortes sécheresses)	2	2	4	6	8
	Très peu probable (ex : tsunamis)	1	1	2	3	4

SCORE 2		Vulnérabilité intrinsèque				
		Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
	1	2	3	4	5	
SCORE 1	1	1	2	3	4	5
	2	2	5	6	8	10
	3	3	6	9	12	15
	4	4	8	12	16	20
	5	5	10	15	20	25
	6	6	12	18	24	30
	8	8	16	24	32	40
	9	9	18	27	36	45
	10	10	20	30	40	50
	12	12	24	45	48	60
	15	15	30	35	60	75
	16	16	32	48	64	80
	20	20	40	60	80	100
	25	25	50	75	100	125

Niveau de risque				
1 à 9	10 à 18	20 à 36	40 à 65	> 65
faible	modéré	élevé	très élevé	extrême

ANNEXE XIII : FORMULAIRES DE DÉCLARATION D'INSTALLATIONS OU D'OUVRAGES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECLARATION D'UNE INSTALLATION OU D'UN OUVRAGE SITUÉ SUR UNE DÉPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC DE L'EAU DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

LE DECLARANT

Civilité : _____

Nom : _____

Prénom(s) : _____

COORDONNEES DU DECLARANT

Adresse physique : _____

Boite postale : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Téléphone : Fixe : _____ Portable : _____

E-mail : _____

TYPE D'INSTALLATION A DECLARER

Ouvrage de franchissement :

- Pont avec appui
- Pont sans appui
- Passerelle
- Passage à gué
- Radier bétonné
- Radier busé
- Conduite sous le cours d'eau
- Conduite en encorbellement
- Ponton

Ouvrage de prélèvement d'eau :

- Captage gravitaire d'eau de surface
 - Pompage d'eau de surface
 - Forage/Puits
 - Tranchée drainante
- Aménagement du cours d'eau :**
- Talutage, Fascine et génie végétal
 - Enrochement / soutènement
 - Epis / Seuil
 - Recalibrage
 - Canal de décharge

Seuil et Barrage :

- Barrage
- Seuils

Rejet :

- Eaux pluviales
- Eaux usées traitées

Travaux sous-terrains :

- Sondages
- Forage, Piézomètres
- Carrières, gravières, fouilles
- Fondations

LOCALISATION DES INSTALLATIONS

Date des installations : _____

Commune : _____

Coordonnées géographiques

Lot cadastral : _____

X : _____

N° d'inventaire Cadastral (NIC) : _____

Y : _____

CARACTERISTIQUES & USAGE DE L'OUVRAGE:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pièces à fournir :

- Une ou des photographie(s) de l'installation ou de l'ouvrage
- Une description précise de l'installation ou de l'ouvrage, si possible accompagnée de plans ou de croquis
- Un acte ou une pièce justifiant les droits de propriété ou d'accès au foncier attenant ou accueillant l'installation ou l'ouvrage ou des fonciers desservis par les installations,
- Si le demandeur est une personne physique, la copie de sa pièce d'identité en cours de validité
- Si le demandeur est une personne morale, son Kbis ou, à défaut, une copie de ses statuts.

Je soussigné(e) le demandeur, certifie sur l'honneur les renseignements exacts et avoir pris connaissance des conditions réglementaires liées à ma demande.

Fait à _____, le _____
Le demandeur

Le dossier de demande, constitué sur la base de ce formulaire, et de vos pièces jointes, doit être envoyé dûment rempli, daté et signé, à l'attention du service de l'eau de DAVAR - BP M2 - 98849 NOUMEA Cedex ou par mail à davar.sde@gouv.nc

Le Service de l'eau de la DAVAR, responsable de l'instruction des demandes, collecte des données à caractère personnel pour la gestion des prélèvements et plus généralement pour permettre une gestion intégrée de la ressource en eau. Les données collectées indispensables à l'instruction et à la gestion de l'eau sont utilisées par les services concernés de la Nouvelle-Calédonie et, le cas échéant, les sous-traitants et délégataires.

En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal auprès du service de l'eau de la DAVAR - BP M2 - 98849 NOUMEA Cedex ou par courrier électronique à davar.sde@gouv.nc, et en accompagnant votre demande d'une copie d'un titre en vigueur attestant de votre identité.

**DECLARATION D'UNE INSTALLATION OU D'UN OUVRAGE SITUÉ SUR UNE DEPENDANCE
DU DOMAINE PUBLIC DE L'EAU DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

ANNEXE : AUTRES INSTALLATIONS A DECLARER

**DECLARATION D'UNE INSTALLATION OU D'UN OUVRAGE SITUÉ SUR UNE DEPENDANCE
DU DOMAINE PUBLIC DE L'EAU DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

ANNEXE : AUTRES INSTALLATIONS A DECLARER

Type d'installation :	Coordonnées géographiques:
Date des installations :	X :
Commune :	Y :
Lot cadastral :	Caractéristiques*:
N° d'Inventaire Cadastral (NIC) :
Usage de l'ouvrage :
Type d'installation :	Coordonnées géographiques:
Date des installations :	X :
Commune :	Y :
Lot cadastral :	Caractéristiques*:
N° d'Inventaire Cadastral (NIC) :
Usage de l'ouvrage :
Type d'installation :	Coordonnées géographiques:
Date des installations :	X :
Commune :	Y :
Lot cadastral :	Caractéristiques*:
N° d'Inventaire Cadastral (NIC) :
Usage de l'ouvrage :
Type d'installation :	Coordonnées géographiques:
Date des installations :	X :
Commune :	Y :
Lot cadastral :	Caractéristiques*:
N° d'Inventaire Cadastral (NIC) :
Usage de l'ouvrage :
Type d'installation :	Coordonnées géographiques:
Date des installations :	X :
Commune :	Y :
Lot cadastral :	Caractéristiques*:
N° d'Inventaire Cadastral (NIC) :
Usage de l'ouvrage :

* Caractéristiques: dimension, volume, profondeur,...

Caractéristiques, dimension, volume, présentation...	<ul style="list-style-type: none"> - Une ou des photographie(s) de l'installation ou de l'ouvrage - Une description précise de l'installation ou de l'ouvrage, si possible accompagnée de plans ou de croquis <p>Pièces à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un acte ou une pièce justifiant les droits de propriété ou d'accès au foncier attenant ou accueillant l'installation ou l'ouvrage ou des fonciers desservis par les installations, - Si le demandeur est une personne physique, la copie de sa pièce d'identité en cours de validité - Si le demandeur est une personne morale, son Kbis ou, à défaut, une copie de ses statuts.
--	---

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - « Immeuble le Lys Rouge », angle des rues Galliéni et Anatole France
BP M2 - 98 849 Nouméa Cedex - Tél. (687) 24 65 65 - Fax. (687) 24 66 20 - www.gouv.nc